



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 21 mai 2015, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

7^{ème} séance – 2014 / 2015

Séance du jeudi 21 mai 2015

Présidence de M. Michele Scala, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour la 7^{ème} séance de cette législature et à la troisième de cette année civile.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toute l'équipe qui collabore avec le Bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse aussi mes salutations à l'équipe de Sonomix, en charge de la retransmission des séances, ainsi qu'à M. Cardinaux de la société Maxximum en charge du son.

59 conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer et ce, conformément à l'article 66 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Nadia Carota, Nicole Divorne, Elodie Joliat, Sandra Martins, Suzanne Sisto-Zoller et Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que MM. Jacques Berthoud, Nicolas Freymond et Rémy Petitpierre.

Sont absents: MM. Eric Aeschlimann, Florian Gruber, Selim Ibrahim, Antonio Lepore, Carlos Machado, Armando Mateus, Pascal Montemari, Pietro Roberto Russo et Vito Vita.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Un courrier concernant les élections complémentaires à la Municipalité et au Conseil communal,
- Une pétition intitulée "Pour une cour de récréation sûre pour nos enfants",
- Une invitation à l'Espace UniverCité.

Ces correspondances seront lues au point N° 4 "Communication de la Présidence".

D'autre part, M. le Président communique que le Bureau a également reçu:

- Une interpellation de M. Reza Safaï sur les activités d'IRL Plus,
- Une interpellation de M. Richard Neal intitulée "Augmentation inquiétantes des incivilités et du vandalisme à Renens".

Ces interpellations seront traitées au point N° 20 de l'ordre du jour "Motions, postulats, interpellations".

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 avril 2015
3. Démission / Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election** du Bureau du Conseil communal pour l'année 2015 – 2016
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} Vice-Président
 - c) du 2^{ème} Vice-Président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
12. **Rapport de commission – Postulat** de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz, intitulé "Espace nature avec abri et commodités".
M. Yolán Menoud, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 63-2015** – Remplacement de la balayeuse du service Environnement-Maintenance
Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteuse
14. **Rapport de commission – Préavis N° 64-2015** – Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge
Commission des finances
15. **Rapport de commission – Préavis N° 65-2015** – Modification des autorisations générales pour la législature 2011-2016 – Augmentation du plafond de CHF 30'000.- à CHF 100'000.- par cas pour les dépenses urgentes et exceptionnelles non prévues budgétairement et intégration d'une marge de tolérance pour tout dépassement dans les crédits d'investissement.
Commission des finances
16. **Rapport de commission – Préavis N° 66-2015** – Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) – Demande de participation aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley et signature d'une convention d'actionnaires
Commission des finances
17. **Rapport de commission – Préavis N° 67-2015** – Demande de crédit pour l'assainissement des luminaires à lampe à vapeur de mercure de l'éclairage public
Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse

18. Rapport de commission – Préavis N° 68-2015 – Théâtre Kléber-Méleau: création d'une fondation

Mme Nathalie Jaccard, Présidente-rapporteuse

19. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 69-2015 – Règlement communal sur les transports scolaires
Présidence: PLR
- Préavis N° 70-2015 – Adoption du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire
Présidence: PS
- Préavis N° 71-2015 – Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir
Présidence: Fourmi rouge

20. Motions, postulats, interpellations

21. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 avril 2015

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30 avril 2015.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démissions / Assermentation

M. le Président informe que M. Xhevat Gashi, du groupe Les Verts, a démissionné du Conseil communal de la Ville de Renens en date du 05 mai 2015 et fait part de sa lettre de démission.

"Monsieur le Président, cher Michele,

Je vous remercie de prendre acte de ma démission du Conseil communal, avec effet immédiat.

En raison du manque de temps et de la responsabilité que je porte envers mon métier, je ne peux plus faire partie du Conseil communal.

Je vous remercie tous pour les bons moments. J'ai vraiment apprécié faire partie du Conseil communal. Je vous remercie encore pour tout.

Avec mes meilleures salutations."

M. le Président informe de la réception, ce jour, d'un courriel de M. Frédéric George, du groupe PLR, qui fait part de sa démission du Conseil communal de la Ville de Renens.

"Monsieur le Président,

En proie à de sérieux problèmes de santé depuis un temps, je me dois de prendre la décision qui suit :

Par la présente, je démissionne de ma fonction de conseiller communal avec effet immédiat, ceci pour des raisons médicales.

Je souhaite à notre Municipalité et à notre Conseil plein succès pour ses projets, ainsi qu'une fin de législature réussie.

Avec mes respectueuses salutations"

M. le Président transmet à M. Frédéric George ses meilleurs vœux de bon rétablissement.

Puis, M. le Président fait part à l'assemblée du procès-verbal suivant:

**ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL
DU 14 JUIN 2015**

Le Bureau électoral, constatant :

- *que seule la liste du Parti socialiste de Renens, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,*
- *que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),*
- *qu'un seul siège est à repourvoir,*

PROCLAME ELUE TACITEMENT

Madame Conchita Neet-Sarqueda (biologiste enseignante)
inscrite au rôle électoral de la Commune de Renens

en tant que conseillère communale pour la fin de la législature 2011-2016.

En application de l'arrêté de convocation du 31 mars 2015 de la Préfecture du District de l'Ouest lausannois, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin prévu pour l'élection au Conseil communal le 14 juin 2015.

Après lecture, M. le Président prie Mme Conchita Neet-Sarqueda de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

Après avoir donné lecture de la formule du serment M. le Président prie Mme Conchita Neet-Sarqueda de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

- **Mme Conchita Neet-Sarqueda – Je le promets**

M. le Président félicite la nouvelle conseillère communale pour son assermentation, lui remet son enveloppe et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ Courrier

- de la Municipalité à Mme la Préfète relatif à l'élection complémentaire à la Municipalité dont copie a été envoyée au Bureau.

"Madame la Préfète

Par la présente, nous vous informons du dépôt de deux listes pour l'élection complémentaire à la Municipalité dans le délai légal, conformément à l'arrêté de convocation, lundi 4 mai, avant 12h00. Les contrôles effectués par le Greffe municipal ont confirmé la validité des deux listes.

Les candidats sont :

- *M. Gérard Duperrex, pour la liste UDC Renens (liste 1)*
- *M. Didier Divorne, pour la liste La fourmi rouge – POP & GAUCHE EN MOUVEMENT (liste 2)*

Concernant l'élection complémentaire au Conseil communal, une seule liste a été déposée dans le délai légal. Les contrôles effectués par le Greffe municipal ont confirmé la validité de cette liste.

La candidate élue tacitement est Mme Conchita Neet-Sarqueda, pour la liste Parti socialiste de Renens. Nous vous faisons parvenir, en annexe, le procès-verbal de l'élection tacite établi par le Bureau électoral, et nous vous demandons l'annulation du scrutin prévu pour l'élection au Conseil communal le 14 juin 2015.

Les résultats de l'élection sont dès à présent affichés au pilier public.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée."

❖ **Pétition**

Lors du dernier Conseil, j'ai reçu une pétition intitulée "Pour une cour de récréation sûre pour nos enfants" munie de 286 signatures. Cette pétition m'a été remise en main propre par les pétitionnaires. La pétition était accompagnée d'une lettre argumentative. Je vous lis maintenant le texte de la pétition.

"Nous, soussignés, constatons que très souvent la cour du collège de Sous-Biondes est couverte de bouteilles cassées et de bris de verre.

Depuis la rentrée d'août 2014, les maîtresses signalent ce problème à la Direction. La seule réponse de celle-ci est l'envoi du service technique pour nettoyer la cour.

Mais force est de constater que lorsque les enfants arrivent à l'école, ou sont en récréation, les bris de verre sont présents.

Est-ce normal que nos enfants risquent de se blesser dans leur cour de récréation?

Nous demandons donc à la Municipalité de réagir dans les plus brefs délais.

Nous pensons que le problème doit être réglé en amont, c'est-à-dire par des rondes de police, une fermeture de la cour de récréation ou des spots lumineux avec détecteurs de mouvements.

Le collège de Sous-Biondes est fréquenté par des enfants de la 1^{ère} à la 4^{ème} Harmos, soit de 4 à 7 ans.

Ces enfants ont le droit d'avoir une cour de récréation sûre.

Certains enfants se sont déjà blessés sur des bris de verre, il nous semble urgent de ne pas attendre un accident plus grave pour que la Municipalité intervienne."

Je précise que la demande des pétitionnaires est de compétence de la Municipalité, toutefois celle-ci a été envoyée à la Commission des pétitions afin de laisser l'opportunité aux pétitionnaires de se faire entendre par des délégués du Conseil communal.

❖ **Espace UniverCité**

Le Bureau a également reçu une invitation à l'Espace communautaire et citoyen UniverCité qui célébrera sa première année au mois de juin. Cette invitation vous a été envoyée par courriel.

❖ **Séance du mois de juin**

La séance du mois de juin débutera à 19h00 et sera suivie d'un repas offert par la Municipalité. Un coupon-réponse a été déposé sur la table de chaque conseiller, celui-ci sera à remettre à la fin de la séance au bureau des scrutateurs.

❖ Jetons de présence

La date du dernier délai est fixée au vendredi 05 juin 2015 pour la remise à Mme la Secrétaire des fiches de présences

❖ Carnet rose

M. le Conseiller communal Hanachi Abdelfattah est l'heureux papa d'un petit garçon prénommé Yassin depuis le 30 avril 2015. Nos félicitations.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président informe que le Bureau a reçu le Communiqué de la Municipalité N° 8 du 18 avril au 08 mai 2015, appelé également "Sous-la-loupe" qui relate les principales décisions et activités ainsi qu'une réponse à la question de M. Michele Scala relative à la vente d'alcool en gare de Renens.

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

• Mme Marianne Huguenin, Syndique

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, auditeurs et téléspectateurs,

Au nom de la Municipalité, je vous salue et vous souhaite un bon Conseil communal. J'ai le plaisir de saluer également Mme Chloé Banerjee-Din, présente parmi nous ce soir, qui est la nouvelle correspondante pour le journal 24heures pour l'Ouest lausannois, en collaboration avec M. Jérôme Ducret. Ce-dernier s'occupera du territoire des Hautes Ecoles et Mme Chloé Banerjee-Din s'occupera particulièrement de Renens, c'est elle qui suivra notre actualité. Nous avons eu la dernière fois l'occasion de remercier Mme Cindy Mendicino et nous souhaitons que vous ayez, Madame, du plaisir dans cette fonction.

Nous n'avons pas d'autre communication que la communication écrite, soit la réponse à la question de M. Michele Scala.

Toutefois, avant de conclure, peut-être un mot, M. le Président, au sujet de la pétition des Biondes. Les pétitionnaires ont déjà été reçus, pour l'instant, par Mme Myriam Romano-Malagrifa seule. C'est vrai que c'est une des thématiques de compétence municipale, vous auriez pu nous la renvoyer directement. Mais si vous souhaitez la renvoyer à la Commission des pétitions, nous allons aussi déjà l'étudier à l'interne, puisque cela concerne M. Jean-Marc Dupuis (Environnement-Maintenance), M. Olivier Golaz (Police-Sécurité) et Mme Myriam Romano-Malagrifa (Ecoles) et en discuter en Municipalité, car c'est une problématique

sérieuse. Un contact a déjà pris été avec le Président de la Commission des pétitions afin que les commissaires et cette délégation de la Municipalité puissent venir entendre les pétitionnaires en même temps.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La commission des finances s'est réunie comme à son habitude le mardi 19 mai dernier pour traiter deux points : (1) les précisions du dicastère Culture-Jeunesse-Sport concernant la prolongation de l'engagement de la chargée de projet de la Ferme des Tilleuls et (2) étudier les implications financières des préavis déposés.

(1) Prolongation de l'engagement de la chargée de projet de la Ferme des Tilleuls

Pour répondre aux questions de la Commission des finances, Madame la Syndique Marianne Huguenin était accompagnée de Madame Michelle Dedelley, cheffe de service CJS. Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa était excusée.

En introduction, Madame la Syndique présente le projet complexe qu'est la Ferme des Tilleuls, nouveau nom pour "L'Autre Musée". Cette introduction est bienvenue pour comprendre pourquoi la Municipalité souhaite prolonger le contrat d'engagement temporaire de Madame Stéphanie Guex, chargée du projet. La Commission des finances remercie la Municipalité de lui avoir transmis toutes les informations concernant cette affaire avant la séance afin qu'elle ait les éléments en main pour pouvoir décider en toute connaissance de cause d'un éventuel dépassement du budget alloué au projet Ferme des Tilleuls.

La genèse du projet de la Ferme des Tilleuls (anciennement "L'Autre Musée") trouve son origine lors de la législature précédente, plus précisément en 2011. La Municipalité d'alors déposait le préavis 112-2011 "Rénovation de la Ferme des Tilleuls et création d'une fondation" dont la discussion des conclusions avait créé un fort joli débat en ces murs que le soussigné s'est plu à relire. Il y était notamment question d'un certain flou sur les objectifs de "L'Autre Musée". Il y était aussi question du regret de certains membres du conseil sur le fait que l'objectif culturel du musée, sa teneur, son essence, n'étaient pas de la compétence du Conseil communal. Un vœu avait même été déposé en ce sens par la commission ad-hoc : elle souhaitait que le conseil communal soit représenté dans la nouvelle fondation. Les conclusions du préavis, y compris la phrase "AUTORISE la Municipalité à constituer une

fondation, dont le but sera de mener à bien le projet d'un musée intitulé "L'Autre Musée" avec un capital de dotation de CHF 10'000.-" avaient été acceptées par le conseil par 54 OUI, 3 NON et 6 ABSTENTIONS.

Suite au crédit d'études accepté en 2011, la Municipalité a déposé en septembre 2013 le préavis 43-2013 "Demande d'un crédit pour la rénovation des bâtiments sur le site des Tilleuls". Le montant de ce crédit était de CHF 5'293'912.- TTC. Les conclusions du préavis n'avaient pas soulevé de grandes discussions au sein du conseil et avaient été acceptées par 48 OUI, 1 NON et 3 ABSTENTIONS.

Parallèlement aux travaux de rénovation des bâtiments (dont l'un est classé aux monuments historiques avec la note 3 pour sa façade et sa toiture), la Municipalité a engagé Madame Stéphanie Guex, professionnelle dans le domaine de la muséologie, pour renforcer la cheffe de service Michelle Dedelley. Madame Guex a été engagée via un ETS (Emploi Temporaire Subventionné) de 6 mois entre octobre 2014 et mars 2015. C'est ce contrat que la Municipalité souhaite prolonger jusqu'à la soumission du préavis de création du site culturel "Ferme des Tilleuls", au plus tard en décembre 2015. La Commission des finances note qu'à l'heure actuelle, le budget prévu n'a pas été dépassé. Il le serait d'environ CHF 50'000.- si le contrat entre la Commune de Renens et Madame Guex n'était pas cassé, soit parce que le travail a été terminé et le préavis déposé avant décembre 2015, soit parce que Madame Guex trouve une place de travail plus stable ailleurs.

La Commission des finances remercie la Municipalité de la transparence dont elle fait preuve. En effet, il y avait d'autres possibilités plus opaques pour prolonger ce contrat sans demander l'autorisation à la Commission des finances (puisque le préavis 65-2015 n'a pas encore été accepté); comme engager Madame Guex au titre d'indépendante dont le salaire aurait été ponctionné sur le crédit d'étude ou simplement engager un montant supplémentaire au budget et venir a posteriori devant la Commission des finances pour l'informer du dépassement.

Il faut préciser que l'accélération des événements et le souhait de déposer un préavis sur le contenu de la Ferme des Tilleuls avant la fin de l'année 2015 l'a été pour trois raisons : (1) un don de CHF 300'000.- de la part de la Loterie Romande (grâce à la recherche de fonds de l'association des Amis de la Ferme des Tilleuls), (2) la possible création d'un restaurant dans le bâtiment qui n'était pas prévu en 2011, ni en 2013, et qui implique une modification importante des statuts de la fondation et (3) la rénovation des bâtiments elle-même. C'est dans ce moment charnière que la prolongation du contrat de Madame Guex est cruciale. Son travail permettra de chiffrer concrètement le projet final et donc le contenu de la Ferme.

Toutefois, la Municipalité se rend compte que les doutes sur la finalité du projet Ferme des Tilleuls, de son exposition culturelle ou même des statuts de la fondation émis en 2011 déjà, ne sont pas complètement évaporés. Il y a un réel besoin d'information de la part du Conseil et plus généralement de la population renanaise. Cela est souvent le cas pour les projets hors norme. L'exemple du Forum de Meyrin dont l'issue a pris 30 ans est donné. La Commission des finances espère toutefois que la Commune de Renens y arrive plus rapidement que la sympathique commune genevoise.

Tout comme un crédit d'étude de construction peut être accepté par le conseil communal mais que ce dernier refuse le crédit de construction, il y a toujours un risque que le conseil refuse le dernier préavis sur le sujet Ferme des Tilleuls qui sera déposé en fin d'année tout en

ayant déjà accepté le crédit d'études en 2011 et celui de rénovation en 2013. La Commune se retrouverait donc avec un contenant parfaitement rénové (le bâtiment) mais sans contenu (le musée). Essayons d'éviter un tel éléphant blanc même si l'impression de navigation à vue sur ce projet domine encore.

Au vote, à l'unanimité de la Commission des finances accepte l'éventuel dépassement de budget de CHF 50'000.- au 31 décembre 2015.

(2) Incidences financières des préavis déposés ce soir.

Préavis 69-2015 "Règlement communal sur les transports scolaires"

La loi cantonale oblige la commune de valider la procédure actuelle. Il n'y aura donc aucune différence au niveau financier par rapport à la pratique en cours aujourd'hui (via un compte au budget).

La Commission des finances propose à la Commission ad-hoc d'amender les conclusions du préavis en supprimant "ACCEPTÉ les charges supplémentaires aux comptes 2015 inhérentes au présent préavis".

- Au vote, les incidences financières du préavis 69-2015 sont acceptées à l'unanimité.

Préavis 70-2015 "Adoption du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire"

Jusqu'à aujourd'hui, ces émoluments étaient fixés par différents règlements. La Municipalité avait toute latitude de choisir les taux en vigueur. La jurisprudence établit aujourd'hui que l'autorité compétente pour la fixation de ces taux n'est plus la Municipalité mais le Conseil Communal. Là est la raison de l'établissement du règlement proposé dans ce préavis. Financièrement, il ne devrait pas y avoir de grandes différences avec la situation actuelle. A contrario de l'arrêté d'imposition qui varie d'année en année, les taux sont figés. S'il fallait les modifier, alors cela se ferait par voie de préavis devant le Conseil communal.

Même si le titre du préavis suggère l'aménagement du territoire, la teneur est essentiellement financière. C'est pourquoi la Commission des finances propose au Conseil communal de traiter l'étude de ce préavis.

- Au vote, les incidences financières du préavis 70-2015 sont acceptées à l'unanimité.

Préavis 71-2015 "Mise en séparatif du tronçon supérieur de la Rue de l'Avenir"

La Commission des finances note que l'on profite des travaux prévus à la Rue de l'Avenir pour continuer à augmenter le séparatif sur le territoire communal engendrant par-là de substantielles économies. La Commission des finances se réjouit de l'augmentation de la mise en séparatif comme elle l'a souhaité par le passé.

- Au vote, les incidences financières du préavis 71-2015 sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller et les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Byron Allauca, Président de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président ouvre la discussion

- **M. Aso Piroti**, Délégué auprès de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois.

*Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le conseil intercommunal de l'Association «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS» s'est réuni hier soir et il a examiné le rapport de finance ainsi que de gestion de 2014.

Dans ces rapports, nous constatons une charge personnelle à la PoOuest en baisse. Elle provient tout-de-même du fait que l'ensemble des postes n'a pas été repourvu tout au long de l'année 2014.

Il est relevé que les problèmes d'eau dans les sous-sols du nouveau bâtiment, déjà relatés lors du contrôle de la gestion de l'année précédente, sont maintenant et pour le moment résolus. Comme mentionné dans le rapport du Comité de direction, une compensation financière a été trouvée par le biais des loyers afin de pallier aux inconvénients produits, en particulier par une baisse des loyers de Flumeaux 41 de CHF 50'000.- qui correspond environ à 10 % du loyer annuel.

Dans son bilan du budget, le point de la clé de répartition a été discuté:

L'établissement du budget 2014 remonte à mai 2013 avec des valeurs disponibles de 2012! Les charges sont réparties selon la clé connue à cette période. Cependant, les charges totales finales sont plus basses et, en plus, la clé de répartition est recalculée en fonction des valeurs au 31.12.2013, en tenant compte alors de l'évolution du nombre d'habitants et du nombre

d'interventions pouvant influencer de manière relativement importante le résultat final à charge de chacune des communes.

En traitant ce point des comptes, un commissaire relève une nouvelle fois que la clé de répartition des charges entre les communes ne paraît pas correcte, le prix par habitant pouvant varier d'environ CHF 170.- à plus de CHF 230.-.

Le Président du Comité de direction rappelle que son Comité a travaillé sur une nouvelle clé; celle-ci n'ayant de loin pas rencontré le succès unanime nécessaire, la révision de la clé de répartition n'est donc pas un sujet à court terme mais reste néanmoins un sujet pour le Comité de direction. Il faut rappeler que, comme à l'adoption des statuts lors de la création de l'Association, la clé de répartition doit obtenir la validation de l'ensemble des huit exécutifs et législatifs des communes de notre district, donc en cas de changement également !

Les Ressources humaines ont été également le sujet de discussion et de débat.

Bien qu'il soit relevé dans le rapport de gestion que l'effectif de la POL est complet par rapport aux postes accordés par le budget, cette situation fluctue tout-de-même tout au long de l'année, en particulier en ce qui concerne les ASP. On doit compter avec une moyenne de 7 départs par année d'agents uniformés.

Pour son bilan, il a été souhaité que :

Alors que les charges ont été continuellement en augmentation depuis la création de la POL, ces hausses étaient certainement justifiées (augmentation des effectifs, aménagement dans le nouvel hôtel de police, investissements divers, restructurations, etc), cependant qu'aujourd'hui la POL a trouvé sa vitesse de croisière. Ses effectifs répondent aux missions attribuées et légales et les infrastructures existantes sont totalement opérationnelles et fonctionnelles. Dès lors, il a été vivement souhaité que, sans modification imposée par un organe supérieur ou par décision des communes partenaires, les charges de l'Association puissent être maîtrisées au niveau de celles de 2014.

Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

M. le Président annonce les changements dans la composition des Commissions permanentes et des commissions intercommunales.

o Commission des pétitions

Faisant suite à la démission de M. Xhevat Gashi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Alberto Mocchi, respectant ainsi la convention de législature.

- Commission de gestion

Faisant suite à la démission de M. Lokaj Naïm de la Commission de gestion, le groupe Fourmi rouge présente M. Hanachi Abdelfattah, respectant ainsi la convention de législature.

- Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois

Faisant suite à la démission de Mme Véronique Bovey-Diagne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présent M. Selim Ibrahim, respectant ainsi la convention de législature.

M. Alberto Mocchi, Les Verts, est désigné suppléant.

- Commission consultative du planning familial (commission municipale)

Faisant suite à la démission de Mme Véronique Bovey-Diagne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Yolán Menoud, respectant ainsi la convention de législature.

- Commission du feu (commission municipale)

Faisant suite à la démission de M. Xhevat Gashi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Alberto Mocchi, respectant ainsi la convention de législature

- ORPC – Organisation régionale de la protection civile (commission municipale)

Faisant suite à la démission de M. Xhevat Gashi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Selim Ibrahim, respectant ainsi la convention de législature

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2014-2015

a) du Président

b) du 1^{er} vice-président

c) du 2^{ème} vice-président

d) de deux scrutateurs

e) de deux scrutateurs suppléants

Pour les points a), b) et c), je vous rappelle l'art.11, al.3 de la Loi sur les Communes (Etat au 1er juillet 2013) qui stipule : "Lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement".

A ce propos un courriel a été envoyé aux Présidents de groupe leur rappelant la composition du Bureau 2015-2016 selon la convention de législature. Les Présidents ou les délégués des partis présentent les candidats à la présidence avec un bref curriculum vitae.

a) Election du Président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au PLR.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Pascal Golay comme Président de ce Conseil.

Cadre informatique dans une grande société d'assurances, marié et père d'un garçon de 11 ans, il est arrivé dans notre Ville en 1996. Il intégrera le Conseil 10 ans plus tard, dont il dirigera le groupe PLR dès 2013. En plus de ses fonctions à la Commission des finances, cela fait quatre ans qu'il préside le parti Libéral-Radical de la Ville de Renens. C'est un citoyen très impliqué aussi bien dans la vie politique que dans la vie associative de notre Ville. Il saura mener notre Conseil avec tact et honnêteté.

Dès lors, le groupe PLR vous invite chaleureusement à soutenir sa candidature en qualité de Président du Conseil communal et vous en remercie.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Pascal Golay est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2015-2016.

M. le Président félicite M. Pascal Golay pour son élection et lui adresse ses vœux pour une année législative très importante, bien chargée et riche, avec notamment les élections fédérales en octobre 2015 et communales en février 2016.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je voudrais déjà vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée ce soir.

Il y a deux ans, quand j'ai décidé de me présenter comme deuxième vice-président, je me suis demandé plusieurs fois si tout cela était bien raisonnable au vu du travail qui s'annonçait.

Puis au fil du temps, en travaillant avec le bureau pendant ces deux années et en voyant l'appui ô combien indispensable et surtout efficace de notre secrétaire communale, Mme Charlet (encore merci), de l'appui de ma famille et des amis, tous ces doutes ont bel et bien disparus et je me sens, aujourd'hui, parfaitement prêt à relever ce défi.

Je me réjouis donc, dès le 10 septembre prochain, de pouvoir vous voir depuis... une nouvelle perspective.

Cela dit, cette dernière année de législature s'annonce particulièrement bien chargée, pensez, pas moins de 5 dimanches d'élections potentiels... ça, c'est sûr, ce n'est pas le boulot qui va manquer !

Encore merci à tous et très bonne continuation de séance.

b) Election du 1^{er} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe Les Verts.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai le plaisir, au nom du groupe Les Verts, de présenter Mme Nadia Carota, actuelle 2^{ème} vice-Présidente du Conseil. Elle est malheureusement absente ce soir, mais vous la connaissez toutes et tous, elle siège dans ce Conseil depuis de nombreuses années, depuis la dernière législature. Elle a présidé la Commission de gestion l'année passée et elle est également extrêmement active dans la vie de Renens. Mme Nadia Carota est pour nous une très bonne candidate et nous vous invitons à soutenir cette candidature.

Je vous remercie.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Nadia Carota est élue 1^{ère} vice-Présidente du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2015-2016.

M. le Président félicite Mme Nadia Carota pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

c) Election du 2^{ème} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe Fourmi rouge.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

La convention de législature signée en 2011 prévoit que c'est maintenant au tour de La Fourmi rouge de présenter un second vice-président. Si c'est là le souhait de ce Conseil, cette personne deviendra notre président pour l'année 2017-2018.

La personne que nous vous proposons ce soir a intégré notre Conseil au début de cette législature, à la veille de sa retraite professionnelle. Son accent chante le soleil du sud malgré qu'elle soit en Suisse romande depuis de nombreuses années. Elle est une personne chaleureuse, aimable, connue par presque tous les renanais au vu de son métier de médecin et qui a en permanence le souci du bien-être de ses concitoyennes et concitoyens. Elle n'hésite pas à mouiller sa chemise à l'occasion et ses talents culinaires sont non seulement connus loin à la ronde, mais très appréciés tant son risotto à la tessinoise est succulent.

Vous l'aurez compris: La Fourmi rouge vous propose d'accepter d'élire notre ami Silvio Torriani à la fonction de 2^{ème} vice-président de notre Conseil communal. Nous tenons à lui dire ce soir que nous le remercions chaleureusement de s'être mis à notre disposition pour cette charge politique.

Merci pour votre attention.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Silvio Torriani est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2015-2016.

M. le Président félicite M. Silvio Torriani pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature 2011-2016, cette fonction revient aux groupes PSR et UDC.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de M. Richard Neal pour le groupe PSR et la candidature de M. Gérard Duperrex pour le groupe UDC.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

MM. Richard Neal et Gérard Duperrex sont élus scrutateurs du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2015-2016

M. le Président félicite les scrutateurs pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Selon la convention législature 2011-2016, cette fonction revient aux groupes PLR et PSR.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme Gisèle Martin pour le groupe PLR et la candidature de M. Ali Korkmaz pour le groupe PSR.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. Président propose de procéder à un vote tacite.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Gisèle Martin et M. Ali Korkmaz sont élus scrutateurs suppléants du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2015-2016

M. le Président félicite les scrutateurs suppléants pour leur élection.

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont accepté de prendre des fonctions au sein du Bureau et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

12. Rapport de commission – Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé "Espace nature avec abri et commodités"

- **M. Yolan Menoud**, Président-rapporteur de la commission donne lecture du rapport.

La commission s'est réunie le lundi 20 avril 2015 à 19h00 au Centre Technique Communal. Elle était composée des conseillères et conseillers communaux suivants : Suzanne Sisto-Zoller, Maria Rodriguez, Gerarda Romano Giorno, Pascal Golay, Vito Vita, Gérard Duperrex, Mohamed Jribi et Yolan Menoud président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Marc Dupuis, Municipal des Bâtiments et environnement, ainsi que par M. Alain Peneveyre, Chef du service Environnement-Maintenance.

M. Ali Korkmaz, postulant, était également invité.

La parole est en premier donnée à la Municipalité, qui explique brièvement les bases d'un postulat et qu'elle peut y répondre soit par un préavis soit par un rapport. La Municipalité est présente ce soir pour écouter le développement du postulat afin d'y répondre, le cas échéant, le plus précisément possible.

M. Ali Korkmaz développe son postulat. Le but de ce postulat est d'offrir, au lieu-dit « Sous-Biondes », un refuge avec commodités pour que les personnes désirant se réunir dans ce secteur puisse organiser des rencontres, des anniversaires, des fêtes etc... Le couvert extérieur pourrait être libre d'accès et à disposition des habitants du quartier ou des locataires des jardins familiaux. Le postulant précise que, comme expliqué dans le texte, une collaboration avec la société coopérative d'habitation de Renens (SCHR) pourrait être étudiée.

Un commissaire explique que la SCHR ne peut pas s'occuper de la gestion et des locations d'un refuge, cela ne fait pas partie des statuts de la SCHR.

Questions :

Le but est-il de reconstruire un véritable refuge ou bien un simple couvert fermé sur 3 cotés avec un aménagement sommaire ?

- Le postulant précise que l'idée serait d'avoir un petit refuge avec des commodités et un aménagement intérieur sommaire et qui serait utilisable toute l'année donc chauffé. De plus un couvert extérieur accessible sans réservation pourrait être prévu.

Existe-t-il une statistique de l'utilisation du refuge du Censuy ?

- M. Dupuis nous explique qu'il existe bien une statistique de l'occupation du refuge, mais ce n'est pas le bon service. Il nous les transmettra par e-mail.

Quel serait le coût approximatif d'un tel aménagement ?

- Il est très compliqué de donner un prix approximatif à ce stade. Néanmoins une fourchette comprise entre CHF 250'000.- et CHF 300'000.- est annoncée par la Municipalité. Il y a également lieu de prévoir les frais d'entretien (nettoyages, chauffage, déchets etc...)

Quel serait les dimensions d'un refuge pouvant accueillir environ 50 personnes ?

- Environ. 400m³ soit une emprise au sol de 10m sur 10m. Sans le couvert extérieur.

Y a t'il la place nécessaire pour construire ce refuge dans la forêt ?

- Il n'est pas possible de construire un refuge dans la forêt car les constructions doivent se tenir à 10m de la lisière de la forêt. Il y a de la place dans le petit verger, a côté des mares à grenouilles.

Serait-il envisageable de passer par un sponsoring afin de financer les coûts d'investissements ?

- M. Dupuis précise que cela ne serait pas adapté à type de structure. La Municipalité ne pourrait pas faire appel à des sponsors ou à du naming.

Un commissaire rappelle que la Commune est en pleine phase de grands investissements, et qu'il est important de prioriser les projets. Il faut donc réfléchir aux besoins et aux attentes de la population, notamment concernant les besoins en crèches-garderie.

M. Korkmaz explique que c'est un autre type de besoin que des crèches ou les écoles. Il n'y a pas beaucoup d'endroit sur la commune pour que la population sorte et se réunisse.

Les commissaires s'accordent à dire qu'une location devrait être demandée, ce qui permettrait de couvrir les frais d'entretien. Cela demande également des ressources pour gérer ces locations. Il est souligné qu'une réservation online sur le site internet de la commune serait une solution efficace.

Les Commissaires remercient la Municipalité et ses représentants ainsi que M. Korkmaz et les libèrent.

Réflexions de la commission

Un commissaire explique qu'il n'a pas bien compris les intentions du postulant. S'agit-il d'un vrai refuge avec tous les aménagements nécessaires, ou uniquement d'un petit abri fermé avec un couvert extérieur et coin grillades ?

Une réflexion est également portée sur l'éventuelle problématique de mettre en libre accès le couvert extérieur. En effet si quelqu'un loue le refuge et que d'autres personnes occupent déjà le couvert comment cela va-t-il se passer ?

Les commissaires s'accordent qu'une mixité des solutions n'est pas possible. Il faut donc soit un vrai refuge utilisable toute l'année (exemple du Censuy) avec un couvert extérieur uniquement dédié au refuge ou alors un simple espace extérieur en partie couvert (par exemple coin grillades) en libre d'accès.

Délibération de la commission :

Au vote, 3 voix sont pour le renvoi de ce préavis à la Municipalité, 3 voix sont contres et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Niveau récréatif, la ville de Renens a déjà fait beaucoup pour ses habitants. Je vous rappelle que quelques parcs ont déjà eu droit à leurs liftings (très bien réussi d'ailleurs) et quelques-uns comme par exemple celui des Paudex comportent des tables de pique-nique totalement libres d'accès voir même des commodités.

Outre les problèmes qui sont relevés dans le préavis: problèmes de parking, d'entretien, de location, d'organisation et du prix de location, somme toute pas si loin du refuge actuel si on veut amortir, c'est le montant de construction de CHF 250'000.- à CHF 300'000.- qui choque.

On est finalement bien loin de la petite cabane en paille. On parle là d'une base de 10m sur 10m sans le couvert extérieur qui serait tout aussi grand !

Le groupe PLR estime qu'avec les grands projets en cours, pour mémoire : la gare, le tram, le centre sportif de Malley, la STEP et sans oublier encore de rajouter la Ferme des Tilleuls, nous pensons que notre Commune n'est plus en mesure de libérer des capitaux dans ce genre de projet que nous pourrions qualifier d'accessoire. Si vous avez un doute, je vous laisse regarder les comptes et vous projeter dans 10 ans...

Le groupe PLR vous demande donc de ne pas faire suivre ce postulat à la Municipalité et de le classer.

Je vous remercie.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je vous rappelle qu'il s'agit de renvoyer à la Municipalité un postulat et non de voter un crédit pour une construction. De ce fait, si nous votons oui, il n'y aura pas des pelleteuses demain matin aux Sous-Biondes qui commenceront à terrasser le sol pour construire ce refuge.

C'est un postulat, pas une motion, qui laisse donc une certaine marge de manœuvre à la Municipalité pour étudier les choses, pour différer dans le temps, si elle estime que ce n'est pas une priorité absolue, ce que je pourrais comprendre. Donc, je pense que nous ne nous engageons pas à grand-chose en renvoyant ce postulat à la Municipalité, nous nous engageons juste à entamer une réflexion sur un nouveau lieu de convivialité à Renens et c'est pour cela que je voterai oui au renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Je vous remercie.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

Si on s'en tient à la discussion en Commission, il faudrait retirer la proposition de construire un second lieu de grillade et de convivialité à Renens. Avec une telle délibération de trois contre trois, plus deux abstentions, la question n'est entendue. La question est bloquée.

Mais regardons-y de plus près. Dans la commission, c'est la droite qui a voté compact contre ma proposition et la gauche qui a voté compact pour. Alors il faut savoir, est-ce que la droite aurait voté compact contre le deuxième lieu de convivialité aux Sous-Biondes, alors qu'il est reconnu qu'il y aurait la place à côté de la mare aux grenouilles, parce que cette droite aurait, par hasard, un projet immobilier à faire valoir à cet endroit? Si c'est cela, il faudrait que cela soit dit. Nous avons aussi entendu dire que la proposition ne serait pas assez claire. Alors je vous le demande, depuis quand faudrait-il qu'un projet soit abouti et ficelé par avance avec une étude réalisée clé en main pour que l'on s'y intéresse?

Nous savons tous qu'il est presque impossible de louer le refuge de Censuy, tellement la demande est grande et qu'il faut s'y prendre des mois, voire une année à l'avance, pour obtenir une réservation.

Alors, je vous le demande, est-ce servir les intérêts de la population de Renens que de demander la construction d'un deuxième lieu de convivialité quand nous savons que le

premier est toujours occupé? Est-ce oui ou non, répondre à un besoin de la population qui nous a élus que de chercher à trouver une solution à ce problème? Sommes-nous ici pour trouver des solutions aux besoins de la population de Renens?

Ensuite, si vous lisez attentivement le rapport de commission, vous verrez que les arguments avancés pour couler ma proposition, qui, je le rappelle, répond à un réel besoin de la population, tient en trois paragraphes sous l'intitulé "réflexion de la Commission". Arguments, qui les uns comme les autres, constituent d'absurdes prétextes. Selon ces arguments, il faudrait avant tout une étude sérieuse, savoir par avance si l'abri sera fermé ou simplement muni d'un couvert et d'un coin grillade. Il faudrait, toujours selon ces arguments, avant même d'entrer en matière, se demander si l'occupation du refuge sera l'objet de discorde entre les locataires et d'éventuels squatters qui viendraient occuper les lieux.

Chères et chers Collègues, tout cela n'est pas sérieux. Ce qu'il faut c'est prendre une décision et ensuite nous ferons une étude pour se donner les moyens de gérer et de répondre à un réel besoin de la population. Un second lieu de plein air, récréatif et convivial, ce n'est pas du luxe pour la Commune de Renens et je vous demande de voter oui pour ce postulat.

Merci pour votre attention.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Sans m'exprimer sur le fond, je note que M. Ali Korkmaz vient de violer l'article 49 de notre Règlement du Conseil sur le secret de fonction en communiquant des informations sur les origines de gens qui ont voté en commission.

Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de prise en considération de ce postulat et de sa transmission pour étude et rapport à la Municipalité.

M. le Président prie les scrutateurs de compter les voix.

C'EST PAR 21 VOIX "NON", 20 VOIX "OUI" ET 13 ABSTENTIONS QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE POSTULAT ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT EST REFUSEE.

M. Ali Korkmaz demande le vote nominal, toutefois M. le Président lui communique que le vote a déjà eu lieu et que cette demande aurait dû intervenir avant le vote.

M. le Président remercie M. Yolán Menoud ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 63-2015 – Remplacement de la balayeuse du service Environnement-Maintenance

M. le Président prie Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteure de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Verena Berseth**, Présidente-rapporteure de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le mardi 5 mai 2015 à 19h dans les locaux du CTC. Elle était composée pour le conseil communal de Renens de :

Mesdames Danielle Ayer, Sandra Martins, Elodie Joliat, Victoria Ravaioli-Thibaud et Messieurs Rolf Kung et Robert Mulopo ainsi que Madame Verena Berseth présidente-rapporteure.

La Municipalité était représentée par : Monsieur Jean-Marc Dupuis, Municipal, Environnement et Maintenance, et Monsieur Alain Penneveyre, Chef du service.

Monsieur le Municipal Dupuis nous a présenté la nouvelle balayeuse qui, selon les futurs chauffeurs et employés du service serait la plus adéquate.

Monsieur Penneveyre nous explique que les chauffeurs ainsi que le mécanicien de la commune ont testé 3 balayuses. Deux d'entre elles étaient trop longues donc difficiles à manœuvrer et leur tableau de bord était trop compliqué.

Le choix s'est porté sur le Modèle Azura Flex MC 210 de l'entreprise Toni Küffer SA à Bex.

Vous avez pu lire dans le préavis que les critères prépondérants à ce choix ont été

- machine ayant la meilleure aspiration,
- conduite très confortable,
- excellente maniabilité,
- excellente ergonomie,
- ouverture de la benne arrière, plus inclinée,
- réglage indépendant des brosses,
- balayage possible en marche arrière (ce qu'apprécient les utilisateurs),
- rampe de lavage incluse en série (cela permet de gicler tout en balayant),
- très bon service après-vente,
- balayeuse la plus adaptée aux besoins des utilisateurs.

Discussions :

Ce qui a influencé la commission c'est l'unanimité des utilisateurs;

Egalement:

- que la vieille machine est amortie fin 2013,
- qu'elle va bientôt nous coûter plus cher à l'entretien,
- qu'une reprise importante est proposée.

C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Verena Berseth de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 63-2015 de la Municipalité du 30 mars 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 145'000.- TTC pour le remplacement de la balayeuse du Service Environnement-Maintenance.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3610.5060.346 "Remplacement de la balayeuse".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Verena Berseth ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 64-2015 – Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la commission de la commission des finances donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La COFIN s'est réunie le mardi 5 mai à 20h à la buvette de la Salle de Spectacles pour étudier le préavis 64-2015 Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge. Elle était

accompagnée pour l'occasion par Monsieur le Municipal des finances Jean-François Clément et du boursier communal Michael Perrin.

Ce préavis ne présentait pas de grandes surprises pour la Commission des Finances. En effet, le travail avait été fait en amont avec la séance commune du 30 septembre 2014 à la salle de la Chiésaz de Crissier en compagnie des quatre autres commissions représentant les conseils communaux des membres de l'entente : Crissier, Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice. La Commission des Finances en avait reporté à la Municipalité avec une copie à ce conseil. Cette séance avait permis d'entendre les différentes parties. A cette occasion, la Commission des Finances avait souhaité connaître la proportion de bassins versants mis en séparatifs sur le territoire de la Commune de Renens.

La commune de Chavannes-près-Renens ayant refusé la clé de répartition, celle-ci a été revue. Le compromis finalement trouvé est celui qui se trouve dans le préavis soumis à l'approbation du conseil communal ce soir. A savoir :

Commune	Nouvelle convention	Ancienne convention
Chavannes-près-Renens	5.39 %	10.95 %
Crissier	46.32 %	43.26 %
Ecublens	16.67 %	15.07 %
Renens	31.08 %	30.37 %
St-Sulpice	0.54 %	0.35 %

La nouvelle convention permet à une commune d'entrer dans la convention en cas de demande, ce qui n'était pas le cas de l'ancienne convention.

La Commission des Finances note finalement que le préavis doit impérativement être accepté par tous les conseils communaux pour entrer en vigueur au 1er janvier 2016. A l'heure de l'écriture du rapport, deux conseils communaux l'ont déjà accepté : Ecublens (le 30 avril 2015) ainsi que Crissier (le 4 mai 2015).

La mise en séparatif du réseau communal de Renens est actuellement de 50 à 60%. Les collecteurs d'eaux usées contiennent encore trop d'eaux claires (eaux de pluie/ruissellement, drainages, fontaines, etc...). Toutes ces eaux propres doivent être raccordées à la canalisation d'eaux claires.

Le PGEE traduit la volonté réelle de la ville de progresser dans ce domaine. Ce document liste toutes les mesures de mise en séparatif et de mise en conformité du réseau communal. La Ville exploite les différents chantiers pour renforcer la mise en séparatif. Les travaux liés à l'arrivée du tram sur la route de Lausanne permettront par exemple de progresser de manière conséquente (+ 10 à 15%).

Simultanément la ville contrôle régulièrement la connexion adéquate des immeubles au réseau communal.

L'article 28 de la convention précise qu'en cas de litige au sein de l'entente, ce dernier soit

tranché par la décision d'un "tribunal arbitral" conformément à l'article 111 de la Loi sur les Communes. A la question de savoir qui ce tribunal arbitral représente, il est répondu que c'est le code de procédure civile, aux articles 353 et suivants, qui fixe les modalités d'arbitrage.

Au vote, la Commission des Finances accepte les conclusions du préavis à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 64-2015 de la Municipalité du 30 mars 2015,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte la convention régissant la règle de répartition des coûts des frais de remplacement et d'entretien des canalisations de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elle annule et remplace celle du 28 avril 1967 ainsi que son règlement.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- 15. Rapport de commission – Préavis N° 65-2015 – Modification des autorisations générales pour la législature 2011–2016 – Augmentation du plafond de CHF 30'000.- à CHF 100'000.- par cas pour les dépenses urgentes et exceptionnelles non prévues budgétairement et intégration d'une marge de tolérance pour tout dépassement dans les crédits d'investissement**

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la commission des finances donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègue,*

La COFIN s'est réunie le mardi 5 mai à 20h30 à la buvette de la Salle de Spectacles pour étudier le préavis 65-2015 sur les modifications du fameux préavis 1-2011 concernant les autorisations générales accordées à la Municipalité. Elle était accompagnée pour l'occasion par Monsieur le Municipal des finances Jean-François Clément et du boursier communal Michael Perrin.

La Commission des Finances avait déjà discuté de ce point par deux fois lors de ses séances mensuelles avec la Municipalité. Elle avait donc déjà en sa pleine connaissance l'état des discussions entre la Municipalité et les services cantonaux compétents.

Alors que le conseil communal était prêt à continuer avec le fonctionnement qui était le sien depuis des années concernant la délégation de ses compétences à la Commission des Finances pour les autorisations générales, les services cantonaux ont mis un frein brutal à une manière de travailler qui convenait à tout le monde. A l'avenir, le conseil communal ne pourra plus déléguer la compétence d'accepter un dépassement budgétaire ou une marge de tolérance à la commission des finances. Le nouveau règlement du conseil communal, accepté en mars de cette année, a entériné la mauvaise décision cantonale. Mauvaise parce qu'auparavant, tout dépassement de budget était discuté en amont par la Commission des Finances. Le risque avec cette décision est de voir la commission ad hoc supprimer automatiquement CHF 50'000.- (ou 5 % du crédit) à chaque préavis, ou la Municipalité augmenter automatiquement de CHF 50'000.- (ou 5 % du crédit). Même si la sérénité règne aujourd'hui dans les relations entre la Municipalité et le conseil communal, respectivement la Commission des Finances, qu'en sera-t-il dans 10 ans ? Dans 20 ans ?

Ainsi, la Municipalité propose au Conseil communal d'une part, d'augmenter son plafond d'autorisation pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget de CHF 30'000.- à CHF 100'000.- et d'autre part de lui accorder une marge de tolérance en cas de dépassement sur un crédit d'investissement n'excédant pas CHF 50'000.- ou 5 % du crédit voté. Par contre, la Municipalité, soucieuse de conserver une partie de l'ancien fonctionnement, a souhaité réintégrer une forme de droit de regard de la commission des finances sur les autorisations générales financières décrites dans le préavis 1-2011. Elle propose donc d'amender ce dernier pour offrir à la Commission des Finances un droit d'information sur les dépassements de budget ou de la marge de tolérance. Il s'agit donc d'une information, plus d'un transfert de compétences formel.

La Commission des Finances se réjouit qu'elle puisse continuer à travailler en toute confiance avec la Municipalité. Elle propose au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis qu'elle a elle-même plébiscité à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 65-2014 de la Municipalité du 20 avril 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE DE REMPLACER le point N° 5 du préavis N° 1-2011 - Autorisations générales pour la législature 2011-2016 - comme suit :

5. Compétences financières de la Municipalité pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pouvant se présenter en cours d'exercice :

Accorde à la Municipalité, une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas. La Municipalité informera dans les meilleurs délais la Commission des finances pour toute dépense excédent CHF 30'000.- par cas.

ACCEPTE D'AJOUTER le point N° 7 dans le préavis N° 1-2011 - Autorisations générales pour la législature 2011-2016 - comme suit :

7. Marque de tolérance en cas de dépassement sur un crédit d'investissement :

Accorde à la Municipalité une marge de tolérance pour tout dépassement de crédit d'investissement n'excédant pas CHF 50'000.- ou 5% du crédit voté par le Conseil communal. La Municipalité informera dans les meilleurs délais la Commission des finances pour tout dépassement entrant dans cette marge de tolérance.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

16. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 66-2015 – Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) – Demande de participation aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley et signature d'une convention d'actionnaires

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la commission des finances donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La Commission des Finances a été chargée par le Conseil Communal d'étudier le préavis 66-2015 "Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) - Demande de participation aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley et signature d'une convention d'actionnaires". Elle a donc siégé le mercredi 29 mai 2015 au CIGM. Lors du dernier préavis concernant le CIGM qui avait aussi été assigné à la Commission des finances (Préavis 59-2014 « CIGM – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau centre sportif à Malley), elle avait émis le vœu de siéger en même temps que les commissions des communes de Lausanne et de Prilly qui étudieraient les mêmes préavis sur le CIGM. Ce vœu avait été déposé conjointement par les commissions lausannoises et prillérane. Les trois commissions ont donc siégé ensemble dans une première partie de soirée, individuellement ensuite pour discuter des affaires touchant exclusivement leur propre commune. Les deux parties ont été entrecoupées d'une agape bienvenue. Afin de rester cohérent avec les commissions de Lausanne et de Prilly, les notes de séance de la partie communes sont rapportées ici in extenso. La commission des finances remercie chaleureusement Monsieur Denis Décosterd, chef de service du développement et de la communication de la Ville de Lausanne pour sa prise de notes parfaite.

Le président de la commission de Prilly ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux représentants des trois commissions des communes concernées, réunies ensemble. Il présente les représentants des exécutifs et des administrations communales concernées.

La soirée se déroulera comme suit :

- 1) *Introduction par les représentants des municipalités.*
- 2) *Présentation du projet par M.Imhof, chef du projet Métamorphose.*
- 3) *Questions et réponses des membres des commissions.*

Les commissions siégeront séparément dans un deuxième temps.

M. Vuilleumier (Lausanne) présente le projet en quelques mots. Il s'agit d'une étape de

concrétisation après les décisions de cautionnement prises par les trois communes. Aujourd'hui, le préavis et la convention permettront de valider les montants nécessaires aux investissements et la couverture de leur financement. Il sera ensuite possible de signer la convention d'actionnaires et de confirmer la participation des communes de Lausanne Région. Il s'agit d'un projet régional mais d'une infrastructure d'importance cantonale et nationale, raison pour laquelle le Canton et la Confédération ont accordé des soutiens financiers importants.

Les autres communes de la région sont aussi nanties d'un préavis destiné à confirmer leur participation. Le processus de décision est en cours de leur côté. La convention a été négociée entre tous les partenaires, ce qui constitue un succès mais implique de l'approuver sans modifications si l'on veut éviter de revenir devant les 29 communes concernées.

Le projet s'inscrit aussi dans la perspective des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 et d'éventuels championnats du monde de hockey qui pourraient être attribués à la Suisse.

Mme Huguenin souligne le caractère symbolique fort de la séance commune de ce jour. Les trois communes ont joué un rôle précurseur en lançant le projet en 1984. La participation régionale s'est élargie en 1995. Le projet actuel est une opportunité d'associer les communes de la région à un projet commun de façon pérenne. La configuration actuelle est favorable pour l'acceptation du projet, tant sur le plan politique que sportif. Lausanne assume une grande part du projet et a permis un avancement rapide de sa réalisation. Il y a là une bonne opportunité pour toutes les communes concernées.

M. Gilliéron reprend les propos des représentants des autres communes. Prilly a largement accepté le cautionnement même si Prilly est la commune la plus chargée en francs par habitant avec l'application de la convention. Il espère que toutes les communes manifesteront le même accord.

1. Présentation du projet

M. Pierre Imhof présente le projet. On se réfèrera au document diffusé pour de plus amples informations.

Éléments de présentation de M Imhof :

1. Présentation du site, de ses vocations actuelles et futures.
2. Démarches en parallèle, en 2012, de Lausanne à la recherche d'un emplacement pour des équipements sportifs et du Cigm devant rénover ses installations de production de froid.
3. Les éléments financiers sont favorables avec l'implication du Canton en cas de transformation importante.
4. La fréquentation de la patinoire est élevée avec de nombreux usagers provenant de toute la région. Le LHC joue en outre plus de trente matches avec plus de 200'000 spectateurs au total. Le mouvement junior compte plus de 550 membres. En outre la nouvelle installation permettra l'accueil d'autres activités, notamment de spectacles et de manifestations sportives autres que les sports de glace.
5. Malley est situé au centre de l'agglomération et bénéficiera d'une desserte de qualité avec les bus, le futur tram, la nouvelle gare de Malley et la proximité des gares de

Lausanne et Renens notamment. Le quartier est en mutation avec les nouvelles constructions prévues à proximité.

6. *Le programme comprend la reconstruction des trois patinoires et la réalisation d'une piscine de dimension olympique avec fosse de plongeon et pataugeoire. La patinoire principale pourra accueillir 10'000 spectateurs.*
7. *L'équipement sera polyvalent et pourra être facilement transformé pour accueillir des spectacles, même en période d'utilisation de la glace. Il pourra recevoir des spectacles visant 5 à 10'000 spectateurs, un ordre de grandeur similaire à celui de l'Aréna de Genève.*
 - *L'aspect énergétique sera optimisé avec des synergies entre piscine et patinoire.*
 - *La construction de la patinoire doit intervenir entre 2016 et 2019. La piscine suivra entre 2020 et 2022*

Sur le plan financier :

- *96 millions d'investissements pour piscine et tennis de table et 112 millions pour la partie glace et escrime.*
- *Le financement de la patinoire proviendra à hauteur de 74 millions d'emprunts avec caution des communes. Le Canton contribuera pour 30 millions, le LHC pour 5 millions et le naming procurera 2.5 millions.*
- *La piscine sera financée à hauteur de 83.5 millions par emprunt cautionné par Lausanne. Le Canton et la Confédération mettront 10 millions et le naming 2.5 millions.*

Les coûts d'exploitation se monteront à 11.8 millions, financés comme suit :

- *2.65 millions pris en charge par les trois communes au titre des charges historiques.*
- *Lausanne prend en charge 3.4 millions (piscine et tennis de table).*
- *Le solde - 5.72 millions - est reparti entre les 29 communes de Lausanne Région, y compris Lausanne, Prilly et Renens.*

La nouvelle clé de financement entrera en vigueur à la mise en service de la nouvelle patinoire en 2019, puis celle concernant la piscine en 2022. La provenance des utilisateurs de la patinoire est proche de la clé de répartition régionale du financement.

2. Questions des membres des commissions

Sujets à traiter :

- *Financement*
- *Naming*
- *Les questions spécifiques aux communes seront traitées séparément par chaque commission.*

2.1 Questions sur le financement

Renens : *que se passe-t-il si une commune adopte un amendement au projet de convention ?*

C'est la difficulté d'une démarche commune avec 29 communes. En cas d'amendement, il

faudrait tout recommencer. La convention devrait être adoptée comme elle est présentée sous peine de revenir sur l'ensemble du dossier. Les autres sujets, le naming par exemple, peuvent faire l'objet de conclusions différentes selon les communes. Les commissions peuvent aussi émettre des vœux.

Lausanne : *il n'est pas prévu de remettre en cause le projet en cas de désistements de quelques communes mais quelle serait la limite au-delà de laquelle le montage prévu devrait être révisé ?*

Des désistements limités ne remettent pas en cause le projet mais la situation dépendra naturellement des communes concernées par un éventuel désistement et de l'ampleur de leur financement. Pour l'instant, la démarche s'engage avec une approche positive et une très large majorité des communes semble favorable à la proposition.

Prilly *s'étonne de constater que des communes importantes (Morges, Aubonne) ne sont pas associées à la démarche.*

Les communes sollicitées sont les membres de Lausanne Région, pas au-delà, ce qui aurait entraîné une complexité difficilement maîtrisable. Il a fallu définir un périmètre politique et technique. C'est celui de Lausanne Région qui a été retenu. La participation cantonale est aussi destinée à souligner l'existence d'une zone d'influence plus large du projet.

Prilly : *les charges d'exploitation débuteront en 2020 avec amortissement sur 30 ans. La convention est signée pour 15 ans. Pourquoi cette différence de durée ?*

Le projet initial portait sur 5 ans, puis 10 ans. Les autres communes seraient réticentes à s'engager sur une période plus longue. La durée de 15 ans est un compromis politique et financier admissible par chacun. Il est déjà difficile de s'engager en 2015 sur des charges à venir à partir de 2020. Par contre, il est vrai que les trois communes s'engagent sur une durée plus longue. La question est politique plus que financière. Les communes de la région financent Malley avec une convention qui a dû être renouvelée et une période sans convention qui n'a pas posé de problème. On peut penser qu'une fois le projet réalisé l'accord des communes pour la pérennisation de leur engagement ne posera pas de problèmes majeurs. En cas de difficultés à ce moment, il s'agira de trouver une solution pour les deux millions apportés par les communes de Lausanne Région.

Renens : *qu'en est-il si une commune actionnaire se retire ?*

Elle peut conserver ses actions, qui ne rapportent pas de dividende. L'actionnariat n'est pas lié à la convention intercommunale.

Lausanne : *au-delà des chiffres, le projet est d'abord politique. Il y a là l'opportunité de lancer un vrai projet régional d'envergure. C'est aux trois communes de prouver leur engagement avec une ambition politique large qui leur permettra de jouer un rôle moteur dans la construction de la région. Le signal qui sera donné par les trois communes sera déterminant à ce titre. Des dissensions à ce niveau seraient graves pour les autres communes qui pourraient y voir un prétexte pour s'écarter du projet.*

Les représentants des Municipalités approuvent.

Prilly : *la charge par habitant est plus élevée à Prilly. Quelles sont les explications convaincantes à ce sujet ? La participation du Canton est-elle suffisante ? En quoi est-elle extraordinaire ?*

La participation plus élevée de Prilly résulte de la reprise du déficit historique et de la clé adoptée lors de la création du CIGM. A l'époque, Prilly payait plus par habitant déjà (mais au même niveau que Renens, dans une clé 60 Lausanne, 20-20 pour les 2 autres communes) car la commune était territorialement principalement concernée et encaissait alors l'impôt sur les divertissements. Il a été décidé de ne pas revenir sur ce déficit historique et de ne pas le faire supporter aux autres communes. Par ailleurs, la clé de répartition du financement de Lausanne Région se base sur la valeur du point d'impôt, valeur plus élevée à Prilly qu'à Lausanne et Renens. Le Syndic de Prilly relève que la suppression de l'impôt sur les divertissements à Prilly est une bonne chose pour l'attractivité du futur centre.

La participation du Canton est extraordinaire par sa nature, pas par son montant. D'autres discussions sont en cours avec implication du Canton (fonds du sport, nouvelle loi sur le sport) qui pourraient déboucher sur d'autres contributions au financement du projet. Des décisions en la matière sont attendues ces prochaines semaines ou mois. La situation est commune à tous les cantons suisses : dans la plupart des cas, les équipements sportifs sont principalement à la charge des communes.

Il est aussi relevé que les sollicitations auprès du Canton sont nombreuses, en provenance de toutes les régions. Le Canton doit en tenir compte au moment de définir l'ampleur de ses interventions financières. La région lausannoise est déjà souvent considérée comme privilégiée par les autres régions.

2.2 Questions sur le naming

Le préavis de Prilly ne comporte pas de chapitre consacré au naming, contrairement à ceux de Lausanne et Renens. La question du naming concerne le financement des investissements, pas les charges d'exploitation. Un amendement sur ce plan ne modifierait pas la situation des charges d'exploitation.

Lausanne : *certains amendements semblent possibles pour le naming notamment. Des groupes opposés au naming n'ont pas voulu s'opposer au projet sous ce prétexte mais estiment toutefois que le projet de naming devrait être abandonné au vu du financement limité qui en résulte. Il appartiendra à chaque commune de se prononcer sur la question. Le groupe socialiste demande de renoncer au naming et de rechercher des sources de financement alternatives.*

La droite lausannoise est opposée à cette proposition. Renoncer au naming signifie perdre 5 millions de francs. Il n'est pas possible de renoncer à cette recette. Il serait même possible d'aller au-delà de la somme prévue.

M. Chollet : *Le projet regroupe de nombreux intervenants qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. A ce stade et avant l'approbation par les Conseils communaux, il serait dangereux d'amender le projet, y compris sur la question du naming. Pour l'instant, il s'agit d'adopter des principes communs, si possible sur une base unanime. L'amendement proposé pour l'abandon du naming est une proposition dangereuse au stade où en est le projet aujourd'hui. La participation du Canton pourrait aussi être mise en cause par une telle décision.*

Renens : quelles seront les modalités du choix pour le naming et la durée de l'opération ?

Aujourd'hui, il n'y a pas de proposition formelle pour le financement du naming. Des contacts ont été pris avec des entreprises institutionnelles, mais sans engagement ferme. Il semble qu'un montant minimal de 5 millions pourrait être obtenu en échange du naming, pour une durée de 10 ans. Si l'amendement était voté, il s'agira de se déterminer sur la façon de trouver le financement manquant. Il appartiendra au CIGM de définir sa position sur le sujet. Un représentant de Prilly estime qu'il s'agirait du signal négatif en direction des milieux économiques. Il faut bien penser au signe qui serait ainsi donné. Le montage financier est très serré et il faut éviter de le déséquilibrer.

Renens - PLR : approuve les propos qui viennent d'être tenus en faveur du naming. Il faut éviter de créer des tensions inutiles avec les entreprises qui pourraient accepter de financer le projet. Il faut être cohérent : le naming devrait être accepté si l'on compte sur les entreprises pour financer de nombreuses activités sportives et culturelles.

Lausanne – La Gauche : se déclare opposé au principe du naming. C'est donner le pouvoir au secteur privé. Le centre sportif appartient à la région lausannoise, pas à un privé qui financerait le naming.

Lausanne – les Verts : un débat critique a eu lieu au sein des Verts. Il ne faut pas galvauder la réalisation pour une contribution qui paraît trop faible. Les Verts ne s'opposent pas au sponsoring privé pour le projet mais uniquement au naming sous la forme prévue.

Prilly – PS : regrette que des chiffres d'autres exemples en Suisse n'aient pas été donnés dans le préavis.

Les autorités se sont intéressées à cette question. Les chiffres sont inconnus et sont considérés par tous comme confidentiels. Il s'est avéré impossible d'obtenir des données précises à ce sujet.

Prilly : ce qui choque, c'est la disproportion entre l'apport et le gain envisagé. Le montant prévu au titre du naming est trop faible en comparaison avec les apports des communes.

Lausanne – UDC : 5 millions ne se trouvent pas facilement et c'est une somme non négligeable. Il faut chercher des sponsors mais les mécènes intervenant sans contrepartie sont difficiles à trouver.

Renens : peut-il y avoir un naming partagé ?

Le principe du naming repose sur le choix d'un sponsor unique dont l'équipement porterait le nom. Un partage semble difficile. Cela n'empêche pas d'autres actions de financement publicitaire par d'autres partenaires, parallèlement au naming.

Les municipalités des trois communes tiennent à la proposition, notamment pour ne pas braquer d'autres partenaires, communaux ou privés. A défaut d'amendement, les commissions peuvent émettre des vœux permettant d'adapter le projet sans en remettre en question les fondements. Il pourrait ainsi être possible d'éviter le partenaire de naming unique.

Prilly : que se passerait-il si le naming rapporte plus de 5 millions ?

Les emprunts pourraient être réduits. Mais il faut souligner que le projet peut voir ses coûts évoluer. Avant de répondre à la question, il faudra avoir un projet chiffré de façon précise et

approfondie.

Renens : est-ce le CIGM qui décidera du naming, pas les communes ?

C'est bien le CIGM qui prendra la décision. Mais le CIGM est constitué de représentants des communes. Il ne prendrait pas de décisions à l'opposé de celles des conseils communaux.

Lausanne - UDC : ne faut-il pas parler de partenariat public – privé plutôt que de naming ?

Le principe du naming veut que le centre sportif porte le nom du sponsor. C'est là l'intérêt de l'opération pour le sponsor. En Suisse tous les nouveaux stades de foot et les patinoires portent le nom d'un sponsor. L'intérêt du sponsor est que la patinoire porte son nom. Cela n'empêche pas le centre sportif de porter son nom usuel.

Lausanne – les Verts : le naming associe étroitement l'équipement au nom de son sponsor. C'est une perte d'identité. Cela n'est pas acceptable sous cette forme alors que d'autres types de sponsoring peuvent être envisagés.

M. Vuilleumier : y a-t-il une entente possible si le centre de Malley garde son nom mais que la patinoire porte le nom d'un sponsor ?

Cela semble possible à M. Chollet.

3. Examen de la convention

Examen de détail du texte de la convention

Questions et remarques (sans amendements à ce stade) :

Répartition du déficit d'exploitation :

- faudra-t-il payer des acomptes ? Oui, comme actuellement, avec des acomptes trimestriels.
- Ne faudrait-il pas l'accord des conseils communaux plutôt que celui des municipalités pour présenter un budget plus déficitaire que planifié ? Cela semble impossible pour des questions pratiques et de délai. Rappel : il s'agit d'une SA, pas d'une entente intercommunale. Le système est déjà contraignant avec la nécessité d'obtenir l'accord des municipalités pour un tel dépassement, clause qui va au-delà des règles en matière de SA.
- Comment est mesuré le point C du chiffre 4.1.3 ? Cet élément résulte d'une démarche des communes de Lausanne Région et les trois communes de Lausanne, Prilly et Renens ne sont pas concernées par ce critère. La question devra être finalisée par les 26 communes de Lausanne Région. Actuellement, la proposition repose sur des seuils liés aux temps de parcours en transports publics et sur le nombre de fréquences horaires pour les communes concernées.
- Lettre D : si une commune construit sa piscine, sa participation diminuera-t-elle ? Les critères proposés visent à répartir le même montant entre les communes de Lausanne Région. Ils n'ont pas pour but de diminuer la somme globale à mettre à disposition du CIGM, mais ceci toucherait la répartition entre les communes. C'est une question qui est sans effets sur Lausanne, Renens et Prilly mais qui concerne les communes de Lausanne Région.
- Points 4.1.5 et 4.1.6 : est-il exact que Lausanne prend en totalité en charge un déficit

qui dépasserait 11.8 millions ? C'est exact, avec les seuils mentionnés dans le préavis, mais en soulignant qu'un déficit de cette ampleur demanderait l'accord préalable des municipalités des trois communes.

Aucune autre question n'est posée au sujet de la convention.

Les travaux communs des trois commissions sont terminés. Les présidents remercient les représentants des municipalités pour les éclaircissements apportés.

La séance est levée à 20 :15

Les commissions siègeront ensuite individuellement en parallèle, après la collation proposée aux participants.

Seconde partie – Discussions de la COFIN RENENS

Madame la Syndique Marianne Huguenin, Monsieur le Municipal Olivier Golaz accompagnés par Monsieur le boursier Michael Perrin ont répondu à toutes les questions de la COFIN. Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément était excusé.

La commission des finances s'inquiète du sort réservé au nom de l'enceinte sportive tout en reconnaissant l'infime détail qu'il représente pour un si grand projet. La Commission des finances ne souhaite pas mettre en danger le projet avec un amendement des conclusions. Elle propose donc au Conseil d'accepter les deux vœux suivants :

Vœu 1

“Le Conseil communal de Renens souhaite que le Centre Sportif de Malley garde ce nom. Il ne s'oppose pas à ce que le naming concerne l'ensemble des installations de glace”

Vœu 2

“Le Conseil communal de Renens souhaite que les communes signataires de la convention soient clairement identifiées sur le Centre Sportif de Malley”.

Au vote, les deux vœux ainsi que les conclusions du préavis 66-2015 sont acceptées à l'unanimité de la Commission des finances

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond, Fourmi rouge**

Le groupe Fourmi rouge souhaite que les deux vœux soient vraiment bien pris en compte. Nous émettons des réserves sur la deuxième partie du vœu N° 1 et nous tenons à ce que le nom "Centre sportif de Malley" subsiste sur l'ensemble du site.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

Juste pour vous donner formellement la position du groupe socialiste qui vous invite, évidemment à voter OUI à un projet qui est fondamentalement rassembleur, puisqu'il rassemble les sports, la culture, les sports d'élite, les sports pour l'école. Qui rassemble aussi un certain nombre de communes et c'est peut-être un signal qui peut être intéressant.

Je souligne que nous sommes en train d'agrandir quelque chose, nous sommes aussi, à quelque part, en train de faire de l'urbanisme qui va là dans un sens très positif, puisqu'il permet d'apporter des prestations supplémentaires à la population et cela me fait très plaisir de voir ce projet ce soir. Il fait partie de ces projets où dans quelques années, je serai très fier de dire "moi, j'y étais, et j'ai voté OUI à ce projet".

Merci.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Puisque le bal est ouvert, à mon tour de danser et de vous dire que le groupe Les Verts soutient également ce préavis et se réjouit de voir ce projet réalisé très rapidement.

Merci.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Le groupe PLR vous demande également de soutenir avec entrain ce magnifique projet ainsi que les vœux. Merci.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Le groupe UDC va, lui aussi, soutenir ce projet de patinoire comme nous le verrons lorsqu'il y aura une unanimité dans ce vote, je parie.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Juste au nom de la Municipalité qui suit ce projet avec une large délégation de conseillers municipaux! A nouveau, nous saluons le fait que tous les groupes se prononcent pour ce projet avec enthousiasme et unanimité; vous l'aviez fait déjà lorsque Renens avait voté sur le cautionnement et cela avait été remarqué. Vous avez vu qu'il y a déjà beaucoup de communes qui ont accepté ce préavis, tant à l'Est de Lausanne, qu'au Nord et à l'Ouest et c'est intéressant. Ce n'est pas rien que de passer un préavis intercommunal devant 28 communes!

En ce qui concerne le vœu, c'est vrai qu'il y a eu un grand débat dans la séance de commission commune Renens-Prilly-Lausanne, qui était une séance de commission particulière au niveau politique, entre trois Conseils qui n'avaient jamais siégé ensemble. Nous siégeons parfois avec Chavannes, Crissier et Ecublens lorsqu'il s'agit de la gare de Renens et là c'était les 3 communes propriétaires actuelles du CIGM et c'était fort intéressant. Il est vrai que le débat sur le naming a plus passionné que l'ensemble du projet, qui, je crois, réunit absolument tout le monde. Alors nous entendons le vœu commun des 3 commissions; ceci dit, c'est un vœu qui a également été émis à Lutry, et qui provient donc un peu de tous les bords politiques. Lausanne va devoir principalement discuter, car, soyons très

clairs, s'il y a un déficit de financement, c'est Lausanne qui passera à la caisse... Nous entendons ce vœu, il sera naturellement discuté et évalué au niveau politique lorsqu'il s'agira de prendre des décisions pour la suite. Mais merci déjà de votre vote.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 66-2015 de la Municipalité du 20 avril 2015,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer la Convention d'actionnaire concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley.

PREND ACTE que la mise en œuvre de cette Convention d'actionnaire va générer pour la Commune de Renens une augmentation de sa subvention au CIGM d'un montant estimé de CHF 232'200.- dès 2020 et de CHF 366'900.- dès 2023.

C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS UN REFUS) QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

17. Rapport de commission – Préavis N° 67-2015 – Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public pour les lampes à vapeur de mercure

Suite à l'absence de Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la Commission, M. le Président prie M. Richard Neal de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la commission.

- **M. Richard Neal**, Membre de la commission donne lecture du rapport.

La commission s'est réunie le jeudi 7 mai 2015 à 18 h 30 au Centre Technique Communal. Elle était composée de MM. Yolán Menoud, Gérard Duperrex, Pascal Golay, Hugo Dias, Robert Mulopo, Richard Neal et de Mme Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.

M. Roberto Arnedo était absent.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, assistés de M. Christophe Sarda, chef de service « travaux » en charge de l'éclairage public.

M. Sarda explique qu'il s'agit de remplacer 178 lampes sur les 1993 qui constituent l'éclairage public renanais. La raison en est qu'il s'agit de lampes à vapeur de mercure, qui ne sont plus en vente pour des raisons écologiques depuis janvier 2015. La Commune en a encore en stock afin de pouvoir remplacer les ampoules qui arriveraient au bout ces prochaines années, mais qu'il faut prévoir leur remplacement par un autre système.

M. Sarda présente les deux technologies utilisables pour remplacer les lampes à vapeur de mercure :

Les systèmes HM (halogénure métallique ou iodure métallique) ou les LED, en indiquant les points forts et les points faibles de chaque système. Le préavis prévoit les deux systèmes, suivant l'environnement :

HM			LED
Durée de vie limitée (12'000h.)	-	+/-	Durée de vie 50'000 h théorique
Allumage différé	-	+	Allumage instantané
Rendement médiocre (85% chaleur)	-	+	Bon rendement
Basse consommation	+	+	Basse consommation
Technologie éprouvée	+	+/-	Technologie à éprouver
Entretien bon marché (60.- à 100.- ampoule, plus ballast)	+	-	Si panne changement de la platine complète (750.-)

Avec les deux systèmes, il y aura possibilité d'effectuer un abaissement de luminosité (40% en moins de lumière entre 23h00 et 5h00). Les nouveaux luminaires permettent également une meilleure gestion du flux de lumière afin d'éviter la pollution lumineuse (ne pas éclairer les appartements, mais la route...).

Il y a peu de recul sur l'utilisation des LED sur le long terme ; les fabricants annonçant une durée de vie de 10 à 11 ans. Nous avons installé ce système à la Pl. Du Marché et en sommes maintenant contents après quelques difficultés au début.

Les changements se feront au coup par coup, dans certains cas il faudra changer seulement les lampes, dans d'autres cas le lampadaire complet (le mât + éclairage + câble), avec des travaux de génie civil car dans certains cas, l'installation vétuste nécessite de changer également les tubes d'alimentation (ou caniveaux lorsqu'ils ne sont plus à même de laisser passer les câbles). Dans d'autres cas, l'entaxe des mâts est également à revoir ce qui nécessite la pose de nouveaux socles pour les mâts.

La Municipalité explique qu'il s'agit d'un crédit-cadre, qui servira au fur et à mesure de la réalisation des 25 projets de réhabilitation. Ces travaux se feront sur deux ans, également au gré des autres travaux qui seront faits (fouilles pour le collecteur Bugnon/Paudex, tram, bus à haut niveau de service....).

Dans la discussion, les commissaires ont pu poser toutes les questions quant aux emplacements prévus, quant au choix des technologies et aux coûts des travaux.

Fournisseurs : Il y aura plusieurs fournisseurs.

Recyclage : même le gaz est récupéré (mercure). Aujourd'hui on ne sait pas encore recycler le LED, mais cela viendra certainement avec l'usage.

Conclusion :

Les commissaires, séduits par l'idée d'utiliser les deux technologies avec des fournisseurs mixtes, convaincus que c'est le bon moment de prévoir ces travaux, vu qu'on a deux ans d'ampoules de réserve et que les travaux d'assainissement pourraient durer deux ans, proposent à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées :

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Combien faut-il de Renonais pour changer une ampoule?

Réponse: un sacré paquet. Si j'en crois notre Municipalité, il en faut assez pour réunir 1,6 millions de francs, soit plus de cinq points d'impôt annuels, tout cela pour 178 lampes. Soit CHF 9'160.- par lampe.

Après quoi, la Municipalité vient nous parler d'une économie d'électricité de CHF 8'500.- par an. Un calcul simple nous apprend donc que l'opération sera financièrement rentable après 191 ans, soit dès l'année 2206.

Il n'y a sans doute qu'à Renens, labellisée cité de l'énergie, qu'on parvient à perdre autant d'argent dans une opération sensée en économiser.

D'où vient cet énorme montant? Avant tout, d'un intitulé trompeur du préavis. "L'assainissement des luminaires à lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public" concerne moins les ampoules à vapeur de mercure que d'énormes chantiers dans de nombreuses rues de notre Ville pour refaire les mâts, l'alimentation électrique et tout le tremblement. Les prestataires chargés de tout ce génie civil en salivent d'impatience.

Pourquoi tout ce travail de chantier? C'est là le plus amusant: pour installer des ampoules à Halogénure Métallique ou iodure métallique. Des lampes grosses et coûteuses, dissipant 85% de l'énergie sous forme de chaleur, et qui obligent à changer les mâts, l'alimentation, et à mettre en place des mécanismes de baisse de luminosité au plus noir de la nuit, juste pour faire, si j'ose dire, des économies de bout de chandelles.

Pourquoi ne pas avoir pris des LED? D'après les propres informations rapportées par les services de la Municipalité, une LED a une durée de vie quatre fois supérieure à l'ampoule à Halogénure Métallique et un rendement énergétique huit fois supérieur. La technologie existe pour l'éclairage public. Il n'y aurait pas besoin de refaire les mâts ni l'alimentation électrique ni d'ouvrir des tranchées partout. Et cette piste donnerait à la Ville une place méritée au sein des Cités de l'énergie.

Nous avons discuté au sein du groupe UDC de la possibilité d'un amendement au préavis. Le découpage financier est tellement complexe avec les travaux de chantier que cela tient de la gageure. Heureusement, un diagramme de répartition des coûts montre que 6% du préavis, seulement, concerne le matériel.

Je tente quand même ma chance et dépose donc l'amendement suivant:

- *Nous demandons que les lampes à vapeur de mercure soient remplacées par des LED et non par des ampoules à Halogénure Métallique ou iodure métallique.*
- *Nous refusons les dépenses liées à de nouveaux luminaires, plaques, câbles, coupe-circuits, etc.*
- *Nous refusons les travaux de fouille et de réfection des socles.*
- *Nous ramenons donc le volet financier de ce préavis à la ligne "Adaptation du matériel existant", soit 135'000 francs.*

Je vous invite à accepter cet amendement, ou à défaut de rejeter le tout; mais en réalité j'espère que la Municipalité retire ce préavis pour en donner une nouvelle mouture, plus conforme aux souhaits sur l'éclairage public formulés par plusieurs formations politiques de ce Conseil.

Grâce à la technologie, en 2015 un éclairage public performant n'est pas forcément cher.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En lisant le préavis, je lis que les coûts ont été estimés par le SIE, en l'occurrence ce sont des professionnels qui travaillent tous les jours sur le sujet. J'ai donc naturellement envie de penser que les coûts annoncés dans ce préavis ne doivent pas être totalement farfelus. Ce soir, l'UDC, par la voix de M. Stéphane Montabert, émet un doute, ce qui n'est pas de tout gênant d'ailleurs, c'est son droit et c'est très juste de se poser des questions, c'est notre rôle ici d'ailleurs.

Mais sur quelle base, avez-vous estimé que ces coûts sont totalement faux? Est-ce qu'il s'agit de l'expertise de professionnels du domaine ou s'agit-il simplement d'une impression personnelle? Parce que, vous comprenez que, si c'est juste une impression personnelle, moi je suis un peu embêté ce soir. Rendre plus difficile le travail des employés communaux juste parce que "j'ai l'impression que"? Il me faudrait quelque chose d'un peu plus concret que "j'ai l'impression que c'est un peu cher". Donc d'un côté j'ai des professionnels du SIE, de l'autre j'ai une impression... Voilà, mon cœur balance assez du côté du SIE pour ce coup-là.

Après, je n'ai pas bien compris M. Montabert qu'elle était la teneur exacte de l'amendement. Parce que si dans l'amendement on modifie les conclusions, juste sur le volet financier, c'est un compte. Maintenant si on introduit dans les conclusions l'obligation d'installer la technologie LED, à la place de l'autre technologie, on introduirait dans les conclusions une obligation qui n'existe pas dans les conclusions. Actuellement c'est simplement un montant financier qui laisse encore la possibilité, après coup, de choisir la technologie la plus adaptée si on se rend compte que finalement, effectivement, les LED étaient le bon choix. Alors pourquoi forcer d'un côté ou de l'autre? Mais, cela je ne suis pas sûr qu'il y était dans votre amendement parce que ce n'était pas très clair lorsque je l'ai entendu. Je crois que vous l'avez vraiment déposé que sur le volet financier, ce serait gentil de préciser cela parce que c'est un point important. Merci.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'avoue être doublement étonné. Etonné tout d'abord qu'en lisant les conclusions on se rend compte qu'il y a eu l'unanimité au sein de la Commission et puis qu'un groupe revient avec un amendement. C'est son bon droit. Et étonné aussi d'écouter un UDC parler d'économie d'énergie, je ne pensais pas que cela arriverait de mon vivant, pourtant et bien voilà, c'est le cas ce soir! Je suis heureux de voir que l'UDC s'intéresse aussi aux économies d'énergie, c'est une très bonne chose. Mais j'ai effectivement devant les yeux un préavis et un rapport qui sont très clairs, qui montrent qu'il y a une solution qui est solide, qui est prouvée, le préavis a été construit d'une manière solide par la Municipalité et je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas confiance à ce préavis qui, comme le disait M. Gian-Luca Ferrini, est bien construit. Donc je vous invite à refuser ces amendements et à accepter les conclusions du préavis tels que présentés par la Municipalité. Merci.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

En effet, la Municipalité aussi souhaite rappeler le soin qu'elle a apporté à ce préavis et demander le maintien des conclusions telles que proposées.

Simplement rappeler d'abord l'obligation que nous avons de remplacer ces 178 lampes à vapeur de mercure qui existent aujourd'hui, qui ne sont plus produites et qu'il s'agit de remplacer sous peine d'avoir certains endroits qui ne seront plus illuminés le soir parce que nous ne pourrions pas les remplacer d'ici peu. Donc d'abord cette obligation.

Ensuite dire que les choix ont, effectivement, été mûrement réfléchis quant à la technologie. De savoir comment les remplacer, par du LED, par de la technologie plus habituelle, telles qu'on les connaît, soit des ampoules que nous mettons dans les culots? De choisir cette technologie-là, en effet parce qu'il y a des endroits où, si nous souhaitons installer du LED de façon plus poussée, il faudrait changer l'ensemble de l'éclairage de la rue et ce n'est pas une économie que nous ferions mais bien une dépense supplémentaire.

En effet, l'éclairage LED, technologie nouvelle et intéressante, ce n'est pas juste une ampoule que l'on met dans un culot mais bien toute une tête d'éclairage que l'on remplace, l'anthrax des lampes devant être plus resserrée. Il faudrait donc encore faire plus de travail de génie civil que si on utilisait une technologie plus traditionnelle. Et en plus, et nous avons eu l'occasion d'en parler longuement en commission, au final, une fois que l'on compte tout, y compris l'énergie grise utilisée pour fabriquer ces éclairages, l'utilisation de l'énergie est assez semblable si nous utilisons le LED et si nous utilisons les halogénures métalliques, donc ce qui ressemble plus à des ampoules.

Quelque part, la discussion a été faite en commission, assez longuement d'ailleurs, avec un excellent rapport qui a permis de compléter le préavis où nous ne nous étions pas tellement étalés sur ces questions mais de dire que les choix ont été mûrement réfléchis. Renens est intéressée à poser du LED et elle le fait quand elle le peut, elle a d'ailleurs été une des premières communes à le faire lorsque nous avons fait les travaux dans le Centre et, comme

cela a été rappelé en commission, cela nous avait d'ailleurs posé quelques soucis puisque nous avons essuyé des problèmes de jeunesse, des problèmes de garantie qui avait montré que ce n'était pas tout-à-fait fiable au début. Cela l'est maintenant, et depuis 2012 cela fonctionne bien.

Renoncer à voter ce préavis et demander son report signifierait que nous prenons aujourd'hui un risque que certaines rues ne soient pas éclairées ou aient des problèmes. Et je ne sais pas comment nous l'expliquerions aux citoyens quand, en hiver, il fait nuit. Nous l'avons déjà vécu, par exemple au Parc Frehner et je me souviens que c'était M. Duperrex, qui a d'ailleurs participé à la commission, qui a été le premier à nous signaler qu'il y avait une place qui était dans le noir, et de nous demander de la réparer, de remettre de la lumière. Il se trouve que nous avons fait une réparation provisoire en attendant ce préavis parce qu'il s'agit justement d'un endroit où il y a des lampes à vapeur de mercure. A cet endroit, nous pourrions mettre du LED parce que c'est une place qui ne va pas bouger beaucoup. Toutefois, dans d'autres endroits, et c'est la mixité que nous recherchons, nous mettrons un éclairage plus traditionnel qui nous permet aussi d'évoluer avec le temps.

D'autant que, et cela a été expliqué, je crois que c'est important de le dire aussi, nous misons, pour pouvoir aussi économiser de l'argent, à une certaine mixité des technologies. Le LED aujourd'hui est encore dans son évolution, chaque constructeur propose son LED à lui et si, par hasard, ce constructeur disparaît nous ne pourrions pas remplacer le LED. Raison pour laquelle, nous préférons avoir une certaine mixité pour ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier.

Donc, je vous invite à voter les conclusions, c'est une responsabilité de la Commune, de la Municipalité, et de vous aussi d'ailleurs, d'assurer un éclairage performant, suffisant, économe et ce préavis le permet.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président rappelle l'art. 89, al. 4 "Le Président a soin d'avertir que les votes sur les amendements, laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond." et rappelle l'amendement:

Amendement:

- *Nous demandons que les lampes à vapeur de mercure soient remplacées par des LED et non par des ampoules à Halogénure Métallique ou iodure métallique.*
- *Nous refusons les dépenses liées à de nouveaux luminaires, plaques, câbles, coupe-circuits, etc.*
- *Nous refusons les travaux de fouille et de réfection des socles.*
- *Nous ramenons donc le volet financier de ce préavis à la ligne "Adaptation du matériel existant", soit CHF 135'000.-.*

• **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

Je vous remercie d'avoir relu l'entier de l'intervention de M. Stéphane Montabert, mais un amendement touche les conclusions. En l'occurrence, il doit modifier les conclusions, alors que M. Stéphane Montabert nous annonce un montant utile pour les travaux, qu'il nous

mette "Autorise" ou "Permet à la Municipalité" ou tous les termes qui sont nécessaires dans une conclusion mais ce qui a été lu n'est pas un amendement. Nous ne pouvons pas voter sur cela. Il faudrait qu'il nous donne un amendement clair en modifiant les conclusions et nous voterons sur cette modification des conclusions uniquement. Merci.

M. le Président

D'après la lecture de l'amendement, il me semble que la seule ligne qui concerne les conclusions soit la dernière, à savoir "Nous ramenons donc le volet financier de ce préavis à la ligne "Adaptation du matériel existant", soit CHF 135'000.-". Cela veut dire qu'il faudrait modifier, dans les conclusions, le point "Alloue à la Municipalité le financement nécessaire à l'assainissement des luminaires à lampes de mercure de l'éclairage public d'un montant de CHF 135'000.- TTC" au lieu de CHF 1'650'000.- TTC.

M. Stéphane Montabert partageant cet avis, M. le Président fait voter l'amendement suivant:

Amendement: "Alloue à la Municipalité le financement nécessaire à l'assainissement des luminaires à lampes de mercure de l'éclairage public d'un montant de **CHF 135'000.- CHF 1'650'000.-** TTC."

- A une large majorité, l'amendement est refusé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Richard Neal de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 67-2015 de la Municipalité du 20 avril 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à l'assainissement des luminaires à lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public d'un montant de CHF 1'650'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3810.5010.133 "Eclairage public - mise en conformité".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

18. Rapport de commission – Préavis N° 68-2015 – Théâtre Kléber-Méleau: création d'une fondation

M. le Président prie Mme Nathalie Jaccard, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Nathalie Jaccard**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le lundi 4 mai 2015 à 20h30 dans les locaux du service Culture-Jeunesse-Sport. Elle était composée pour le conseil communal de Renens de :

Madame Carole De Col, de Messieurs Byron Allauca, Ali Kilinc, Antoine Bianchi, Jean-Daniel Roulier, Ali Korkmaz, Vito Tartaglia et Nathalie Jaccard-Kocher présidente-rapporteuse

La Municipalité était représentée par : Madame Marianne Huguenin Syndique, Madame Myriam Romano-Malagrifa Municipale du service Culture-Jeunesse-Sport, ainsi que de Mme Michèle Dedelley cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport

En préambule, Madame la Syndique Marianne Huguenin rappelle les grandes lignes du préavis soit que les membres fondateurs de la fondation seront Lausanne (propriétaire du bâtiment et actuel subventionneur principal ainsi que les communes du district de l'ouest lausannois (Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars Ste-Croix) ainsi que Jouxens Mézery, toutes ces communes subventionnent actuellement le Théâtre Kleber-Méleau.

Actuellement, le Théâtre Kleber Méleau est constitué en association qui est présidée par l'actuel Directeur Philippe Mentha qui prendra très prochainement sa retraite.

Un comité de pilotage a été constitué pour gérer cette transition. Lausanne qui aurait pu agir seule a décidé d'associer les communes de l'Ouest Lausannois et Jouxens à ce processus. Pour la Ville de Renens ce sont Mesdames Myriam Romano-Malagrifa Municipale et Mme Michèle Dedelley cheffe de service qui y siègent. Ce comité de pilotage a notamment nommé le successeur de Philippe Mentha : Omar Porras.

Actuellement le Directeur actuel Philippe Mentha et le futur Directeur Omar Porras assurent une transition en douceur jusqu'à fin juin 2015.

Avec le départ à la retraite de Philippe Mentha s'est posé la question de la gestion de ce théâtre vieux de 36 ans, parallèlement Lausanne a aussi entamé une réflexion sur son subventionnement annuel d'un montant de CHF 1'100'000.- mais qui n'est pas prioritaire dans leur politique culturelle. Elle aurait aussi pu se désengager, car Lausanne souhaite se concentrer sur :

- *Le Théâtre de Vidy*
- *L'Opéra de Lausanne*
- *Ballet Béjart*
- *OCL (Orchestre de chambre de Lausanne)*

Les subventions pour ces 4 entités s'élevant à CHF 25'000'000. A noter que les communes de l'ouest participent aussi aux subventionnements de ces 4 acteurs majeurs de la culture Lausannoise.

Dans le cadre des discussions du plan de quartier de Malley, il y a eu une volonté très ferme que le théâtre reste, Renens a alors entrepris des discussions avec Lausanne, les communes de l'Ouest Lausannois et Jouxens. Au final Lausanne a accepté de ne pas diminuer sa subvention de CHF 1'100'000.- par contre elle souhaitait que Renens, les communes de l'Ouest et Jouxens s'engagent activement.

Outre les raisons invoquées dans le présents préavis au point 3, la création d'une fondation permettrait aux communes d'être des membres fondateurs créant ainsi le premier gros projet culturel de l'ouest lausannois.

Le Canton ne peut pas créer de fondation, mais grâce à la nouvelle loi sur la culture, qui donne accès à des subventionnements du Canton pour des projets ou infrastructures de portées régionales et dans ce cas précis, le Théâtre Kleber Méleau répondrait à ces exigences. Le Canton serait ainsi également impliqué dans la fondation.

En 2015, le Théâtre est subventionné par :

- *Lausanne : CHF 1'100'000.-*
- *Canton de Vaud : CHF 455'000.- (+45'000.- qu'en 2014)*
- *Communes de l'Ouest lausannois : CHF 2 à 6.- par habitants soit un montant total de CHF 355'000.- y compris Jouxens-Mézery. (Renens + 1.- soit CHF 6.- par habitant)*

Actuellement, le subventionnement des communes est basé sur leur bon vouloir par la voie des budgets communaux. Il serait souhaitable qu'à terme une convention de subventionnement soit passée entre Lausanne, les communes de l'Ouest Lausannois, Jouxens Mézery. Un plafond de CHF 8.- par habitant serait fixé. Cela scellera ainsi l'engagement des communes.

Le conseil de fondation serait constitué de 15 à 21 membres. Ces personnes viendraient du monde politique : Pour Lausanne, Le Canton, Renens et Prilly 2 sièges (Municipaux de la culture et chefs(fes) de service). Les autres communes par 1 siège (Municipaux de la culture)

Et d'acteurs culturels reconnus.

Le conseil de fondation aura pour mission la gouvernance du théâtre, il en sera l'organe suprême.

Les statuts joints au présent préavis décrivent en détail ses compétences qui sont multiples comme entre autres:

- *Nomination des membres du conseil de fondation*
- *Approbation du budget*
- *Cahier des charges du Directeur et règlement du personnel*
- *Engagement du personnel*

- *Stratégie de recherche de fonds*

Le conseil de fondation n'aura pas pour mission de choisir le programme, c'est au nouveau Directeur Omar Porras que revient la direction de la ligne artistique. Il en approuvera toutefois le programme général.

Omar Porras a été choisi pour son amour des textes, et à travers ses mises en scène, il met cette culture à la portée de tous. Il a une envie d'ouverture vers les communes. Il a fait le tour des diverses associations culturelles rennaises. Il aura aussi à cœur de faire de la médiation culturelle.

Questions :

Que se passe-t-il si les législatifs des autres communes refusent de participer à la création de cette fondation ? Est-ce que la charge serait reportée sur celles qui financent ?

Les communes concernées financent déjà le théâtre, le risque est faible mais au cas où, la fondation se ferait tout de même. Il est vrai que des communes ont peur du 8.- par habitant, toutefois ces montants se discuteront au moment des préavis sur la convention.

Et si Renens refuse ?

Symboliquement la ville serait bien embêtée ayant porté ce projet. Un refus pourrait mettre le théâtre en péril, Lausanne pourrait claquer la porte et stopper son subventionnement, voire pire ; décider de ne pas garder le théâtre.

Est-ce qu'il y aurait la possibilité d'avoir plus d'ouverture, concrètement un accès plus facile aux écoles, gymnasiens, aux personnes au chômage etc.

Pour les apprentis et les gymnasiens, grâce au passeport culturel ils peuvent assister aux représentations à prix réduits.

Des partenariats avec des écoles de théâtre comme avec l'Ecole de la Teinture seront développés, il souhaite aussi donner des clés autour des métiers du théâtre.

Est-ce que l'accès au théâtre est garanti aux personnes à mobilité réduite ?

Il y a une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et quelques places leurs sont réservées au 1^{er} rang.

Est-ce que lors d'invitations, il y aura la place à des pièces politiques comme par exemple au Théâtre 21 ?

Si Omar Porras présentera ses créations, il y aura aussi des invitations. Sa ligne doit s'inscrire de manière complémentaire avec le théâtre local et ses acteurs.

Est-ce que le bâtiment devra subir des rénovations ou devra-t-il être modifié ?

Le bâtiment a été rénové il y a quelques années et aucune transformation n'est prévue dans l'immédiat.

Il n'y a pas de salle de répétitions, cela fait longtemps que l'actuel Directeur demande un tel lieu. Il est prévu de déménager le tennis de table dans la nouvelle patinoire, le bâtiment actuellement occupé par ce sport pourrait être utilisé comme salle de répétitions.

La fondation pourra aussi le cas échéant chercher des fonds pour des rénovations.

Si Lausanne veut détruire le bâtiment pour construire du logement que se passera-t-il ?

Dans le plan de quartier du gazomètre le théâtre est marqué. Le fait que Lausanne se soit impliquée dans ce projet montre son attachement à ce lieu.

Est-ce que les statuts font parties intégrantes du présent préavis ?

Non, l'objet du préavis est l'autorisation donnée à la Municipalité pour la création d'une fondation du Théâtre Kleber Méleau et d'allouer le montant de CHF 15'000.- comme capital de cette fondation. Le financement sera voté ultérieurement dans le cadre d'un futur préavis de convention intercommunale. Les statuts sont de la compétence du conseil de fondation.

Discussions:

Tous les commissaires accueillent favorablement ce préavis. Une fondation permettra une meilleure transparence, assurera un bon fonctionnement et une bonne gestion. Ce lieu culturel doit être préservé et favorisé.

C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis et invite le conseil communal de Renens à en faire de même.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Anton Chatelan, PLR**

*Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Effectivement, j'ai lu attentivement ce rapport, une fondation me semble être une excellente solution. Dans ce rapport, nous pouvons lire du reste "une fondation permettra une meilleure transparence, assurera un bon fonctionnement et une bonne gestion."

Je dis aussi qu'une association permet une bonne transparence, un bon fonctionnement et une bonne gestion. Pendant 36 ans, M. Philippe Mentha, au travers de son association du Théâtre Kléber Méleau, a très bien géré ce théâtre. Le futur directeur, du reste, Omar Porras est fondateur du "Teatro Malandro" qui est une association et ce fait n'a pas empêché cette association, en 2011, de signer une convention de subventionnement avec le Canton de Genève, la Ville de Genève et la Ville de Meyrin.

Donc, j'aurais souhaité qu'on explique plus précisément en quoi la fondation est plus transparente, garantit une meilleure gestion et un meilleur fonctionnement. C'est un classique dans les activités culturelles de constituer des fondations, et encore une fois, je le redis, il me paraît être un bon choix mais j'aurais bien aimé qu'il soit exposé plus précisément en commission les inconvénients de l'association. Je n'ai pas, en lisant le rapport, réussi à trouver cela. C'est une remarque, je n'ai pas d'autre demande, mais je voulais la partager avec le Conseil.

La deuxième chose, également, que j'invite le Comité de pilotage à suivre. Il est dit dans le rapport que "le Conseil de fondation serait constitué de 15 à 21 membres. Ces personnes

viendraient du monde politique: Pour Lausanne, le Canton, Renens et Prilly 2 sièges (Municipaux de la culture et chef(fe) de service). Les autres communes pour 1 siège (Municipaux de la Culture)". Lorsque je lis les compétences de ce Conseil:

- Nomination des membres du conseil de fondation
- Approbation du budget
- Cahier des charges du Directeur et règlement du personnel
- Engagement du personnel
- Stratégie de recherche de fonds

il me paraît judicieux, les statuts sont provisoires, je l'ai vu, de prévoir, peut-être, des municipaux d'autres dicastères. Je vois qu'il n'y a que des municipaux de la Culture, respectivement lorsqu'il y a deux sièges, il est mentionné "Municipaux de la Culture et Chefs(fes) de Service, je pense qu'il serait bien, lorsqu'on a "approbation du budget" au niveau du Conseil, qu'il y ait un Municipal des finances d'une des communes ou un chef de service des finances. Lorsque je vois "Cahier des charges du Directeur et règlement du personnel"... Je n'ai rien contre les gens de la Culture, mais cela ferait plus de 15 municipaux et chef(fe)s de Culture alors qu'au niveau de la gestion il y a d'autres aspects que le volet artistique et culturel.

Mais cela ne m'empêchera pas de voter pour ce préavis. C'étaient quelques remarques que je voulais partager avec vous. Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Nathalie Jaccard**, Présidente-rapporteuse de la Commission

Effectivement, cela ne figure pas dans le rapport, puisque nous n'avons, effectivement, pas abordé la question de la différence entre l'association et la fondation.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je vais peut-être répondre, ce qui me permet de préciser que je suis effectivement aussi dans ce Comité de pilotage en tant que vice-présidente avec M. Daniel Brélaz, comité de pilotage qui a travaillé au niveau de tous les syndicats de l'Ouest et de la Ville de Lausanne au départ, avec derrière, effectivement, tous les municipaux de la Culture qui ont été impliqués et qui soutiennent ce projet. C'est vrai que nous avons prévu que ce soient eux qui siègent dans le Conseil de fondation.

Ce qui me frappe ce soir, et j'ai envie de le souligner, c'est que vous votez trois préavis intercommunaux: "Mèbre-Sorge", "Malley CIGM ", "Kléber-Méleau" avec des enjeux intercommunaux complexes et pas évidents d'avance. Ce préavis, qui a été principalement fait chez nous, sera présenté dans les huit communes de l'Ouest ainsi qu'à Jouxte-Mézery. Il ne sera, par contre, pas présenté à Lausanne, la Municipalité ayant les compétences pour créer une fondation. Après Prilly, je vous informe qu'Ecublens a aussi accepté, ce soir, de créer la fondation, j'ai reçu cette information par courriel. De même que je peux vous informer que les Conseils d'Ecublens et de Villars-Ste-Croix ont accepté le préavis relatif à Malley.

S'agissant de la question sur "association" ou "fondation". La fondation est quand même une structure beaucoup plus solide et, je dirais, contrôlée par les membres fondateurs qui dictent, dans les statuts, la politique dans cette fondation, par exemple. Alors il y a peut-être un

malentendu, ce ne sont que les trois communes de Renens, Prilly et Lausanne qui auront deux membres, dans les autres communes il y aura seulement un membre. Nous avons beaucoup discuté dans le comité de pilotage et avons proposé que chaque commune soit représentée par le Municipal de la Culture, étant donné que c'est essentiellement un projet culturel. Cela aurait pu être discuté dans les communes elles-mêmes, certaines auraient pu dire qu'il serait préférable d'envoyer un Municipal des finances mais finalement, elles ont toutes choisi de déléguer leur Municipal en charge de la culture, contentes peut-être de ce projet régional qui les fait travailler ensemble. En même temps, il y aura une dizaine d'autres membres dans la fondation. Où vous avez raison, et j'entends votre remarque, peut-être que sur les autres membres non politiques, il serait intéressant d'avoir, comme bien souvent dans des fondations, un avocat, un fiscaliste, un financier ou un spécialiste RH, mais rappelons que le Conseil de fondation n'est encore pas finalisé.

Quand même un mot sur l'association. Vous avez raison le théâtre Kléber-Méleau, c'est une aventure magnifique de 36 ans, avec quand même des fragilités. Les fragilités c'est qu'il n'y avait pas de convention; une commune ou l'autre aurait pu ne plus financer. De plus, l'association était, au fond, gérée par une équipe autour de Philippe Mentha. Le politique et le subventionneur, que cela soit Lausanne, qui est le plus gros subventionneur, le Canton qui vient en deuxième ou Renens qui vient en troisième et les autres communes de l'Ouest n'avaient pas de contrôle bien encadré: il n'y avait, en fait, pas de structure constituée qui formalisait une appréciation sur le suivi du théâtre, sur les choix, pas tant culturels, mais financiers, la gestion du personnel; cela a été laissé en tous points à l'équipe du théâtre Kléber-Méleau. Actuellement, nous ne faisons plus de gestion de fonds publics d'une telle importance, sans qu'il y ait une structure ad hoc. Rappelons que Lausanne met CHF 1'100'000.-, le Canton de l'ordre de CHF 350'000.-; à Renens nous mettons maintenant CHF 5.- par habitant et passerons à CHF 6.-, plus l'exonération de la taxe. Le financement du théâtre Kléber-Méleau était par exemple un des sujets abordés par les syndicats de l'Ouest, quant à savoir si l'on passait de CHF 4.- à CHF 5.-, sans décision formelle. La fragilité de l'association tient également au fait que chaque membre a une voix, donc vous ne pouvez pas contrôler. Vous avez des associations où les employés sont membres et ont le droit de vote; donc la fondation est quand même une manière effectivement plus forte pour les subventionneurs de contrôler, mais nous entendons votre remarque sur les compétences diverses qu'il pourrait avoir dans cette fondation.

L'importance quand même était qu'il y ait aussi en son sein des milieux intéressés par la culture et c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'enthousiasme, c'est un premier projet culturel au niveau de l'Ouest lausannois et de Lausanne. Je précise aussi que le Canton a déjà augmenté son soutien pour la période transitoire et va l'augmenter par la suite selon la loi sur la culture. Mme Romano nous l'a souvent fait remarquer, cette loi donne la possibilité au Canton d'augmenter un subventionnement lorsqu'il y a des projets d'intérêt régional et nous l'aurons d'autant plus avec cette structure.

- **M. Anton Chatelan, PLR**

Je ne veux pas prolonger le débat sur le sujet "association – fondation" puisqu'il est mineur dans le cas présent et je vous remercie beaucoup pour vos explications. J'espère que les nombreuses associations sportives, dont le CIO qui est à Lausanne et la FIFA à Zürich ne vont

pas tout d'un coup retourner leur veste et se transformer en fondation et qu'elles garderont le statut d'association qu'il leur permet de vivre au quotidien.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Nous tenions juste à exprimer un vœu que nous avons déjà tenu à diverses occasions. C'est à dire que dans cette fondation, la distinction ne nous a pas semblé très claire s'il y avait une distinction ou pas entre les murs du Théâtre Kléber Méleau et la troupe de théâtre Kléber Méleau. Donc nous aimerions exprimer le souhait que la troupe de théâtre reste dans les murs du théâtre actuel, sis sur le territoire de Renens.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vais répondre à cette question qui touche plus la culture. En fait, au théâtre Kléber Méleau il n'y a pas de troupe qui est en résidence, il n'y a pas de troupe Kléber Méleau. Il y aura donc un directeur, M. Omar Porras, qui a créé le Teatro Malandro, et chaque fois qu'il monte une pièce, comme la pièce qu'il présentera lors de l'inauguration, il réunit un certain nombre de comédiens avec qui il travaille. Mais il n'y a pas une compagnie qui est en résidence à Kléber Méleau. Donc au niveau de la programmation, il y aura des troupes qui seront invitées à présenter leur pièce et il y aura également les créations conçues par Omar Porras.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je remercie Mme la Municipale d'avoir répondu à cette interrogation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Nathalie Jaccard de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 68-2015 de la Municipalité du 20 avril 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **AUTORISE** la Municipalité à créer avec les communes de l'Ouest lausannois, la Commune de Jouxens-Mézery et la Ville de Lausanne une fondation, dénommée Fondation pour le Théâtre Kléber-Méleau, qui aura pour mission de gérer le Théâtre Kléber-Méleau.
2. **ALLOUE** le montant de CHF 15'000.- comme participation au capital de la fondation. Cette dépense sera imputée au compte N° 9152.46 - Fondation Théâtre Kléber-Méleau, sous la rubrique Prêts et participations et sera amortie comptablement en une fois.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Nathalie Jaccard ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

19. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 69-2015 – Règlement communal sur les transports scolaires**
Présidence: PLR
- **Préavis intercommunal N° 70-2015 – Adoption du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire**
Présidence: PS
- **Préavis N° 71-2015 – Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir**
Présidence: Fourmi rouge

S'agissant du préavis N° 70-2015 "Adoption du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire", M. le Président informe que la Commission des finances propose au Conseil communal de traiter l'étude de ce préavis. Cette proposition ne suscitant aucune opposition, la Commission des finances est en charge de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

M. le Président communique que:

- le préavis N° 69-2015 sera présidé par M. Pascal Golay du groupe PLR,
- le préavis N° 70-2015 sera étudié par la Commission des finances,
- le préavis N° 71-2015 sera présidé par Mme Simone Szenyan-Reymond du groupe Fourmi rouge,

puis ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

20. Motions, postulats et interpellations

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**
Interpellation sur les activités d'IRL Plus

*Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

La question des places de travail est une des préoccupations majeures de notre parti politique «La Fourmi rouge». Dans ce cadre, vous vous souvenez probablement de l'été 2012.

En juillet tombait l'annonce dramatique révélant que le groupe Swissprinters allait cesser son activité d'impression aux IRL à Renens et la concentrer à Zofingue en Argovie. S'en est suivi des séances de discussion, des négociations et une manifestation. Finalement, une solution a été dégagée, non sans faire perdre au passage 55 emplois, mettant probablement tout autant de familles dans une situation critique. Pour mémoire, nous avons voté au sein de ce conseil une arrière-caution de CHF 200'000.- qui depuis s'est éteinte et qui n'est plus exigible. Il s'agissait du préavis N° 25-2012 accepté lors de notre séance du 11 octobre 2012.

Tout semblait bien aller. Puis nous venons d'apprendre cette semaine, via la presse syndicale, que de nouveaux soucis sont apparus. D'après ce média, une restructuration est à nouveau nécessaire et les employés ont jugé que le plan social proposé n'était pas suffisant. Une vingtaine de places de travail sont en jeu et cette situation est très préoccupante.

Nous interpellons donc la Municipalité afin qu'elle réponde aux deux questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle été mise au courant de la situation dans des délais permettant encore une intervention ?*
- 2) La Municipalité participe-t-elle aux négociations et, si oui, avec quels résultats ?*

Merci pour votre attention

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

M. Reza Safaï m'avait informé de son interpellation et je peux donc y répondre immédiatement.

Oui, M. Safaï, la Municipalité a été informée de cette situation début mars par le Directeur d'IRL Plus, M. Michel Berney. Il nous a informés des difficultés financières que rencontraient l'entreprise, difficultés qui se sont aggravées en 2014 et il nous a annoncé cette procédure de 10 licenciements et 10 transferts de poste et le fait qu'il y aurait une procédure de conciliation officielle avec l'ORP. Cette information nous a été donnée juste avant l'annonce au personnel et à l'ORP. Ensuite, nous avons été informés par le syndicat, c'était donc début mars et cette procédure de conciliation a commencé.

Vous l'avez rappelé, il y a eu ce "sauvetage", on peut le dire, de l'entreprise IRL, même si ce n'était pas de tous ses emplois. La Commune avait joué un rôle, principalement en mettant en lien tous les différents partenaires, notamment avec le Canton qui a joué un rôle majeur en apportant un cautionnement de CHF 1'000'000.- et c'est à ce moment que nous avons fait une arrière caution de CHF 200'000.-. Mais ce qu'il faut dire c'est que ceux qui ont sauvé l'entreprise, c'est bien l'équipe qui est à sa tête actuellement, c'est la direction actuelle qui a pris, elle aussi, un risque financier en reprenant cette entreprise. Il y a eu des évolutions, en début 2014, avec un partenariat de l'entreprise IRL Plus avec la fondation Sandoz qui a assuré une stabilité financière plus grande et qui a permis de retirer le cautionnement du Canton et par là même le nôtre. La conjoncture actuelle fait que les difficultés de l'entreprise sont là. Sont en jeu, effectivement, comme je vous l'ai dit 10 licenciements et 10 transferts et il y a eu des difficultés dans la procédure de conciliation en cours avec une demande syndicale de médiation du Canton et de la Ville, demande qui est venue au début de la semaine précédente.

La médiation commencera demain et le fait que l'on engage cette médiation a permis d'apaiser le conflit. Les syndicats, avec la garantie que cette médiation se fasse, ont retiré

leur préavis de débrayage, ce qui était également une demande du Canton. La Municipalité, depuis début mars, partage les inquiétudes d'une part des personnes concernées, licenciées ou déplacées sur le site de Mayer & Suter à Yvonand et elle partage aussi les inquiétudes de l'entreprise elle-même. Il faut signaler aussi, que tous les ouvriers de l'entreprise avaient, lors du sauvetage en 2012, accepté une baisse de leurs conditions salariales. Cette médiation va commencer et nous espérons trouver une solution à la fois digne et possible pour tous.

Vous serez bien sûr tenus au courant, mais vous comprendrez bien que dans ce genre de procédure, les tractations sont confidentielles jusqu'à ce qu'il y ait un résultat (ou malheureusement pas), mais nous espérons qu'il y en aura un. Vous serez tenus au courant, nous ferons du mieux possible.

- **M. Richard Neal, PSR**

Interpellation intitulée "Augmentation inquiétante des incivilités et du vandalisme à Renens"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Voici quelques exemples d'incivilité et de vandalisme qui se sont passés ces dernières semaines à Renens :

- *Incendie du parking vélos devant la pharmacie de Florissant,*
- *Effraction avec vol d'ordinateurs au collège de Verdeaux,*
- *Effraction avec vol et dégradation par 2 fois en une semaine au Temple réformé,*
- *Vitres du centre paroissial et du bâtiment de la place du marché cassées à coup de cailloux.*
- *Effraction et vol au C.R.A.*

La nature de ces actes de vandalisme est devenue banale. On s'attaque aux écoles et aux églises, donc aux institutions socio-culturelles de la Commune. Chose qui, il y a encore quelques années était inimaginable. Si des groupes se permettent de s'attaquer aux centres de formation et aux lieux de cultes des différentes croyances présentes dans la Commune, il y a un risque d'escalade de la violence entre ces groupes de croyants, les uns contre les autres et ensemble contre les instigateurs de ces faits.

Suite à ces constatations, un nombre de questions se doivent d'être posées...

- *Est-ce que ces actes sont commis par une bande organisée ou par des groupuscules séparés ?*
- *Est-ce que les autres communes du district sont aussi touchées par cette montée d'incivilités ?*
- *Quelles sont les mesures préventives et répressives qui peuvent être mis en place pour lutter contre ces actes ?*
- *Ne faudrait-il pas mettre en place une synergie entre la PolOuest, les animateurs jeunesse, les écoles et les autres institutions concernées par la problématique ?*

- *Quels moyens la Municipalité peut-elle mettre en œuvre pour soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants à ce sujet ?*
- *Ne pourrait-on pas accorder un espace dans le Journal Carrefour Info, pour la sensibilisation de la population concernant le respect des autres et les devoirs et obligations de chacun ?*

En vous remerciant pour votre attention.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Merci à M. Neal pour ses questions. Questions qui ont également été relatées hier soir également lors du Conseil intercommunal de la PolOuest.

Tout comme vous, bien sûr, je suis attristé de voir que l'on peut impunément s'en prendre aux biens communaux, tels qu'écoles, églises. Comme vous le soulignez très justement ces actes sont des actes de vandalisme gratuits et graves. Ils n'ont pas que pour but le résultat du vol et de l'argent mais ils ont pour résultat des déprédations avec simplement la volonté de vouloir casser.

En ce qui concerne les différentes enquêtes, il est à ce stade difficile d'apporter des éléments sur ces cambriolages; diverses enquêtes sont, bien sûr, en cours.

Des mesures dissuasives pourraient être apportées à cette problématique, telles que le renforcement des patrouilles de police et que la population, également, n'oublie pas de dénoncer des faits suspects, cela me paraît aussi très important. Nous pourrions équiper nos collèges et les églises de détecteurs de lumières afin de surprendre et de déranger les auteurs de ces méfaits ou encore, plus drastique, étudier la pose de caméra vidéo de surveillance.

J'aimerais toutefois terminer sur une note un peu plus positive, c'est bien évidemment tout au long de l'année que nous sommes victimes de vol avec tous les désagréments qui vont avec. Ces délits ont lieu à Renens, dans le Canton de Vaud et bien sûr même en Suisse. Néanmoins, si ces actes délictueux ont touchés des biens communaux, nous pouvons toutefois nous réjouir du fait que les cambriolages en soirée, touchant les habitants, principalement effectués durant la période hivernale ont été nettement moins nombreux ce dernier hiver par rapport à l'année précédente. Voilà quand même une lueur d'espoir dans toute cette grisaille.

A noter encore que lors de la séance de l'Observatoire de la Sécurité de cet après-midi, nous avons abordé ce sujet qui préoccupe bien sûr tous les participants. Je pense que nous aurons l'occasion de vous répondre par écrit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

21. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**
Question relative à la rue de Savonnerie N° 6

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Je veux attirer votre attention, ainsi au nom de quelques citoyens qui m'ont interpellé, sur la situation d'un coin de Renens, à la rue de la Savonnerie 6, occupé par un atelier de mécanique, qui fait tâche au centre de notre Commune.

Il s'agit d'une parcelle, propriété de la Commune, louée à un particulier, qui brille par le désordre qui y règne et par un entretien plus que douteux. Des voitures y sont parkées, certaines sans plaque, des vieux frigos refroidissent la vue, des tuyaux rouillés occupent le terrain et j'en passe.

- *Quel est le statut de ce terrain?*
- *Y a-t-il des places de parc louées abusivement?*
- *Comment nos autorités peuvent intervenir pour remettre un peu d'ordre en cet endroit au centre de notre Commune qui se veut accueillante?*

Même si "propre en ordre" ne m'enchant pas toujours!

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Effectivement Renens est une commune accueillante par contre ce terrain-là accueille des choses qui ne sont pas très claires. Nous avons écrit à la personne le 07 avril 2015 en lui donnant un délai d'un mois pour débarrasser son commerce. Il nous a répondu rapidement, en disant qu'il avait été absent deux-trois semaines et qu'il prendrait les mesures nécessaires. Malheureusement, il nous a aussi avoué qu'il avait autorisé d'autres personnes à pouvoir faire des dépôts. En tout cas il a reçu un courrier lui disant que nous voulions qu'il n'y ait plus rien là, que ce n'était pas du tout ce que nous voulions pour notre centre-ville.

Nous allons donc évidemment suivre cette affaire.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**
Intervention relative à Festimixx

Je voulais encore vous rendre attentifs, au nom du Service Culture-Jeunesse-Sport (CJS) et du Centre Technique Communal, à Festimixx qui aura lieu les 12 et 13 juin 2015 à Verdeaux. Ce sera la 6^{ème} édition de la fête interculturelle devenue Festimixx. Ces deux services sont maintenant complètement "au front", principalement CJS mais aussi le Centre technique communal pour le montage, pour réussir cette fête.

Un programme magnifique, beaucoup d'associations diverses de toute sorte seront présentes, venez faire la fête à Festimixx avec nous. Et, outre les services municipaux, il y a aussi des bénévoles qui ont travaillé sur ce projet, ce sera une belle fête.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre.

Avant de lever la séance, M. le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 25 juin 2015 à 19h00**, et que le délai pour le dépôt des rapports, des postulats et des motions est fixé au lundi 15 juin 2015 à midi.

M. le Président remercie les membres présents pour leur participation et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

Clôture de la séance à 22h30

Le Président

La Secrétaire

Michele Scala

Yvette Charlet